

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 16 MARS 2018

L'an Deux Mille Dix Huit, le Seize Mars à Dix Huit Heures, le Conseil Municipal, à la suite de la convocation adressée par Monsieur le Maire, le 8 mars 2018, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques de Peretti, Maire.

**Présents** : Monsieur Jean-Jacques de PERETTI, Madame Marie-Louise MARGAT, Madame Marie-Pierre VALETTE, Monsieur Franck DUVAL, Madame Sophie COLARDEAU-TRICHET, Monsieur Michel KNEBLEWSKI, Monsieur Julien VANIERE, Madame Marlies CABANEL, Monsieur Francis LASFARGUE, Madame Marie-Pierre DELATTAINANT, Monsieur Patrick ALDRIN, Madame Gisèle FAUGERE, Monsieur Olivier THOMAS, Monsieur Toufik BENCHENA, Madame Carole DELBOS, Monsieur Gérald ZANIN, Monsieur Romain BONDONNEAU, Madame Hélène COQ-LEFRANCQ, Monsieur Jean-Fred DROIN, Madame Véronique LENOEL, Madame Anick LE GOFF, Monsieur Franc CHAMPOU.

**Procurations** : Monsieur Philippe MELOT à Madame Marlies CABANEL, Monsieur Etienne CLOUP à Monsieur Patrick ALDRIN, Madame Nadine PERUSIN à Madame Sophie COLARDEAU-TRICHET, Madame Isabelle TEIXEIRA à Madame Gisèle FAUGERE

Formant la majorité des membres en exercice.

Secrétaire de séance : M. Toufik BENCHENA

**DEBAT SUR LE PROJET D'AMENAGEMENT DE DEVELOPPEMENT DURABLE (PADD) DU PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL (PLUI)**

[Rapporteur : M. le Maire](#)

Débat en séance.

**2018-1 PERSONNEL COMMUNAL – CONVENTION D'ADHESION AU POLE SANTE ET SECURITE AU TRAVAIL**

[Rapporteur : Mme CABANEL](#)

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte les conditions d'adhésion au Pôle Santé Sécurité au Travail décrites dans la convention annexée à la présente délibération et autorise Monsieur le Maire à faire, dire et signer l'ensemble des documents relatif à cette affaire.

**2018-2 PERSONNEL COMMUNAL – MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS DES EMPLOIS MUNICIPAUX PERMANENTS – CREATION DE POSTE**

[Rapporteur : Mme CABANEL](#)

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la création du poste suivant : d'adjoint technique, cadre d'emploi des adjoints techniques échelle C1, à temps complet à compter du 1<sup>er</sup> avril 2018.

Il autorise la modification correspondante du tableau des effectifs et dit que les crédits nécessaires seront inscrits au Budget Primitif 2018.

**2018-3 PERSONNEL COMMUNAL – MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS DES EMPLOIS MUNICIPAUX PERMANENTS – SUPPRESSION ET CREATION DE POSTE**

Rapporteur : Mme COLARDEAU-TRICHET

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la suppression et la création des postes suivants :

- ↳ suppression d'un poste d'éducateur jeune enfant, catégorie B, à hauteur de 30/35<sup>ème</sup> à compter du 1<sup>er</sup> avril 2018 ;
- ↳ création d'un poste d'éducateur jeune enfant, catégorie B, à temps complet à compter du 1<sup>er</sup> avril 2018.

Il autorise la modification correspondante du tableau des effectifs et dit que les crédits nécessaires sont inscrits au Budget Primitif 2018.

**2018-4 PERSONNEL COMMUNAL – SUPPRESSION DE POSTE SUITE A MUTATION**

Rapporteur : M. KNEBLEWSKI

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la suppression du poste ci-dessus ;

Il autorise la modification correspondante du tableau des effectifs :

- ↳ suppression d'un poste de rédacteur principal 1<sup>ère</sup> classe, cadre d'emploi des rédacteurs catégorie B, à temps complet à compter du 1<sup>er</sup> avril 2018.

**2018-5 PERSONNEL COMMUNAL - RECENSEMENT DE LA POPULATION : MODIFICATION DES CONDITIONS DE LA REMUNERATION DES AGENTS RECENSEURS**

Rapporteur : M. ALDRIN

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la modification de rémunération des agents recenseurs telle que décrite ci-dessous :

- Partie fixe : rémunération forfaitaire supplémentaire de 134 € bruts
- Partie liée au transport pour ceux qui sont dans l'obligation d'utiliser leur véhicule sur certains districts de recensement : rémunération forfaitaire supplémentaire de 12 € bruts
- Partie variable : cette partie reste identique : 0,99 € par bulletin individuel renseigné et 0,52 € par fiche de logement renseignée.

**2018-6 APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2017 – BUDGET GENERAL**

Rapporteur : M. le Maire

Le Conseil Municipal, à la majorité (6 abstentions : M. BONDONNEAU, M. DROIN, Mme COQ-LEFRANCQ, Mme LENOEL, Mme LE GOFF, M. CHAMPOU), constate pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du Compte de Gestion relatives au report à nouveau au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sorties, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

Il vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessous :

<b>EXECUTION DU BUDGET 2017</b>			
	<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>	<b>SOLDES</b>
Fonctionnement	20 011 331.25 €	21 310 469.37 €	+ 1 299 138.12 €
Investissement	5 646 378.88 €	6 161 701.59 €	+ 515 322.71 €
<b>REPORT 2016</b>			
Fonctionnement	0.00 €	352 454.68 €	+ 352 454.68 €
Investissement	2 077 491.14 €	0.00 €	- 2 077 491.14 €
<b>RESULTAT CUMULE 2017</b>			
Fonctionnement	20 011 331.25 €	21 662 924.05 €	+ 1 651 592.80 €
Investissement	7 723 870.02 €	6 161 701.59 €	- 1 562 168.43 €
		<b>TOTAL</b>	<b>89 424.37 €</b>
<b>RESTES A REALISER 2017</b>			
Investissement	1 504 892.95 €	1 514 245.00 €	9.352,05 €
<b>RESULTAT GLOBAL 2017</b>			<b>98 776.42 €</b>

### DETAIL DES RESTES A REALISER

<b>Chapitres Articles/Fonctions</b>	<b>Libellés</b>	<b>Dépenses engagées non mandatées</b>	<b>Titres restant à émettre</b>
<b>Opération 1 : Hôtel de ville</b>		<b>43 866.61 €</b>	<b>101 969.00 €</b>
2051-020-00000001	Concessions et droits similaires	420.00 €	
2051-022-00000001	Concessions et droits similaires	8 949.60 €	
21831-020-00000001	Acquisition Matériel de Bureau	20 809.70 €	
21311-020-00000001	Hôtel de Ville	13 687.31 €	
1311-020-00000001	Etat et établissements nationaux		101 969.00 €
<b>Opération 2 : Ateliers Municipaux</b>		<b>100 060.01 €</b>	<b>91 040.00 €</b>
21318-020-00000002	Autres bâtiments publics	5 349.36 €	
2182-020-00000002	Matériel de transport	94 710.65 €	
1311-020-00000002	Etat et établissements nationaux		22 660.00 €
1313-020-00000002	Départements		68 380.00 €
<b>Opération 3 : Bâtiments Communaux</b>		<b>15 868.63 €</b>	<b>142 676.00 €</b>
21318-020-00000003	Autres bâtiments publics r	14 774.18 €	
2313-020-00000003	Constructions	1 094.45 €	
1331-020-00000003	D.E.T.R		76 830.00 €
1313-020-00000003	Départements		6 000.00 €
1311-020-00000003	Etat et établissements nationaux		59 846.00 €
<b>Opération 7 : Bâtiments Scolaires</b>		<b>1 076 071.35 €</b>	<b>307 687.00 €</b>
2313-211-00000007	Constructions	1 074 342.15 €	
21312-212-00000007	Bâtiments scolaires	1 729.20 €	
1313-211-00000007	Département		139 858.00 €
1331-211-00000007	D.E.T.R.		167 829.00 €
<b>Opération 10 : Cathédrale Saint Sacros</b>		<b>2 200.41 €</b>	
21318-324-00000010	Autres bâtiments publics	2 200.41 €	
<b>Opération 11 : Chapelle Pénitents Blancs</b>		<b>5 364.00 €</b>	
2313-324-00000011	Constructions	5 364.00 €	
<b>Opération 15 : Équipements sportifs</b>		<b>7 248.66 €</b>	<b>16 185.00 €</b>
21318-411-00000015	Autres bâtiments publics	2 505.60 €	

21318-412-00000015	Autres bâtiments publics	4 743.06 €	
1311-412-00000015	Etat et établissements nationaux		16 185.00 €
<b>Opération 16 : Gymnase</b>		<b>3 388.93 €</b>	
21318-411-00000016	Autres bâtiments publics	3 388.93 €	
<b>Opération 17 : Tennis Madrazès</b>		<b>840.00 €</b>	<b>129 400.00 €</b>
2313-412-00000017	Constructions	840.00 €	
1313-412-00000017	Départements		80 385.00 €
1328-412-00000017	Autres subventions d'équipement non trans		4 000.00 €
1331-412-00000017	D.E.T.R.		45 015.00 €
<b>Opération 18 : Piscine Municipale</b>			<b>43 026.00 €</b>
1311-412-00000018	Etat et établissements nationaux		21 041.00 €
1313-413-00000018	Départements		21 985.00 €
<b>Opération 21 : Bâtiment Porret</b>		<b>17 508.00 €</b>	
2313-020-000000212	Constructions	17 508.00 €	
<b>Opération 22 : Stationnement-Mobilier Urbain-Droits Place</b>		<b>33 369.55 €</b>	<b>21 212.00 €</b>
215780-821-00000021	Vidéoprotection	16 239.17 €	
215782-821-00000021	Acquisition de mobilier urbain	4 326.00 €	
215783-821-00000021	Acquisition matériel de stationnement	12 804.38 €	
1331-821-00000022	D.E.T.R.		21 212.00 €
<b>Opération 24 : Éclairage Public</b>		<b>38 105.34 €</b>	
2315-814-00000024	Installations	38 105.34 €	
<b>Opération 26 : Voirie et Routes</b>		<b>10 256.16 €</b>	<b>37 090.00 €</b>
2315-822-00000026	Installations	10 256.16 €	
1323-822-00000026	Départements		37 090.00 €
<b>Opération 34 : Redynamisation urbaine</b>			<b>300 000.00 €</b>
1323-824-00000034	Départements		300 000.00 €
<b>Opération 37 : Police Municipale</b>		<b>6 039.60 €</b>	
2183-112-00000037	Acquisition matériel de bureau et informati	6 039.60 €	
<b>Opération 42 : Quartiers/Animations</b>		<b>4 337.40 €</b>	
21318-524-00000042	Autres bâtiments publics	4 337.40 €	
<b>Opération 45 : Ancien Évêché</b>		<b>64 715.44 €</b>	<b>11 840.00 €</b>
21318-324-00000045	Autres bâtiments publics	5 770.24 €	
2313-324-00000045	Constructions	58 945.20 €	
1311-324-00000045	Etat et établissements nationaux		11 840.00 €
<b>Opération 46 : Réhabilitation du secteur sauvegardé</b>		<b>67 636.39 €</b>	<b>312 120.00 €</b>
2315-824-00000046	Installations techniques	67 636.39 €	
1321-824-00000046	Etat et établissements nationaux		71 430.00 €
1323-824-00000046	Départements		227 050.00 €
1341-824-00000046	D.E.T.R.		13 640.00 €
<b>Opération 47 : Petite Enfance</b>		<b>8 016.47 €</b>	
21318-644-00000047	Autres bâtiments publics	7 374.35 €	
21318-645-00000047	Autres bâtiments publics	642.12 €	
<b>TOTAUX</b>		<b>1 504 892.95 €</b>	<b>1 514 245.00 €</b>

2018-7 APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2017 – BUDGET ANNEXE

EAU

Rapporteur : M. DUVAL

Le Conseil Municipal, à la majorité (2 contre : M. BONDONNEAU, Mme COQ-LEFRANCQ - 4 abstentions : M. DROIN, Mme LENOEL, Mme LE GOFF, M. CHAMPOU), prend acte de cette présentation.

Il constate pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du Compte de Gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sorties, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

Il vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessous :

<b><u>EXECUTION DU BUDGET 2017</u></b>			
	<b>DÉPENSES</b>	<b>RECETTES</b>	<b>SOLDES</b>
Exploitation	688 367.40 €	912 950.92 €	+ 224 583.52 €
Investissement	168 441.52 €	73 507.68 €	- 94 933.84 €
<b><u>REPORT 2016</u></b>			
Exploitation		+ 327 382.31 €	+ 327 382.31 €
Investissement		+ 50 045.83 €	+ 50 045.83 €
<b><u>RESULTAT CUMULE 2017</u></b>			
Exploitation	688 367.40 €	1 240 333.23 €	+ 551 965.83 €
Investissement	168 441.52 €	123 553.51 €	- 44 888.01 €
		<b>TOTAL</b>	<b>+ 507 077.82 €</b>
<b><u>RESTES A REALISER 2017</u></b>			
Investissement	1 747 070.83 €	1 937 700.00 €	+ 190 629.17 €
<b><u>EXCEDENT GLOBAL 2017</u></b>			<b>+ 697 706.99 €</b>

**2018-8 APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2017 – BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT**

Rapporteur : M. DUVAL

Le Conseil Municipal, à la majorité (2 contre : M. BONDONNEAU, Mme COQ-LEFRANCQ - 4 abstentions : M. DROIN, Mme LENOEL, Mme LE GOFF, M. CHAMPOU), prend acte de cette présentation.

Il constate pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du Compte de Gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sorties, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

Il vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessous :

<b><u>EXÉCUTION DU BUDGET 2017</u></b>			
	<b>DÉPENSES</b>	<b>RECETTES</b>	<b>SOLDES</b>
Exploitation	897 788.67 €	851 719.15 €	- 46 069.52 €
Investissement	324 798 .66 €	132 954.54 €	- 191 844.12 €
<b><u>REPORT 2016</u></b>			
Exploitation		527 774.16 €	+ 527 774.16 €
Investissement		204 619.44 €	+ 204 619.44 €
<b><u>RÉSULTAT CUMULÉ 2017</u></b>			
Exploitation	897 788.67 €	1 379 493.31 €	+ 481 704.64 €
Investissement	324 798.66	337 573.98 €	+ 12 775.32 €
			+ 494 479.96 €
<b><u>RESTES A RÉALISER 2017</u></b>			
Investissement	415 689.17 €	0.00 €	-415 689.17 €
<b><u>EXCÉDENT GLOBAL 2017</u></b>			<b>78 790.79 €</b>

**2018-9 APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2017 – BUDGET ANNEXE**  
**POLE EMPLOI**  
Rapporteur : Mme VALETTE

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, prend acte de la présentation.

Il constate pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du Compte de Gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sorties, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

Il vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessous :

<b><u>EXÉCUTION DU BUDGET 2017</u></b>			
	<b>DÉPENSES</b>	<b>RECETTES</b>	<b>SOLDES</b>
Exploitation	30 050.73 €	0.00 €	- 30 050.73 €
Investissement	42 553.71 €	40 901.30 €	- 1652.41 €
<b><u>REPORT 2016</u></b>			
Exploitation		103 535.29 €	+ 103 535.29 €
Investissement	13 902.30 €		- 13 902.30 €

<b><u>RÉSULTAT CUMULÉ 2017</u></b>			
Exploitation	30 050.73 €	103 535.29 €	+ 73 484.56 €
Investissement	56 456.01 €	40 901.30 €	- 15 554.71 €
TOTAL			
<b><u>EXCÉDENT GLOBAL 2017</u></b>			<b>57 929.85 €</b>

**2018-10 APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2017 – BUDGET ANNEXE**  
**EGLISE SAINTE MARIE**  
[Rapporteur : Mme VALETTE](#)

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, prend acte de la présentation.

Il constate pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du Compte de Gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sorties, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

Il vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessous :

<b><u>EXÉCUTION DU BUDGET 2017</u></b>			
	<b>DÉPENSES</b>	<b>RECETTES</b>	<b>SOLDES</b>
Exploitation	25 923.14 €	57 191.66 €	+ 31 268.52 €
Investissement	14 713.55 €	82 945.21 €	+68 231.66 €
<b><u>REPORT 2016</u></b>			
Exploitation	0.00 €	7 070.98 €	+ 7 070.98 €
Investissement	82 945.21 €		- 82 945.21 €
<b><u>RÉSULTAT CUMULÉ 2017</u></b>			
Exploitation	25 923.14 €	64 262.24 €	+ 38 339.50 €
Investissement	97 658.76 €	82 945.21 €	- 14 713.55 €
TOTAL			+23 625.95 €
<b><u>EXCÉDENT GLOBAL 2017</u></b>			<b>23 625.95 €</b>

**2018-11 APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2017 – BUDGET ANNEXE**  
**CENTRE CULTUREL ET DE CONGRES**  
[Rapporteur : M. KNEBLEWSKI](#)

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, prend acte de la présentation.

Il constate pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du Compte de Gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sorties, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

Il vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessous :

<b><u>EXÉCUTION DU BUDGET 2017</u></b>			
	<b>DÉPENSES</b>	<b>RECETTES</b>	<b>SOLDES</b>
Exploitation	1 752 144.35 €	1 776 688.19 €	+ 24 543.84 €
Investissement	122 243.49 €	129 970.64 €	+ 7 727.15 €
<b><u>REPORT 2016</u></b>			
Exploitation	11 956.08 €	0.00 €	-11 956.08 €
Investissement	0.00 €	51 339.89 €	+ 51 339.89 €
<b><u>RÉSULTAT CUMULÉ 2017</u></b>			
Exploitation	1 764 100.43 €	1 776 688.19 €	+ 12 587.76 €
Investissement	122 243.49 €	181 310.53 €	+ 59 067.04 €
TOTAL			+ 71 654.80 €
<b><u>RESTES A RÉALISER 2017</u></b>			
Investissement	31 946.03 €	0.00 €	-31 946.03 €
<b><u>EXCÉDENT GLOBAL 2017</u></b>			+ 39 708.77 €

**2018-12 APPROBATION DES COMPTES DE GESTION 2017 : VILLE, EAU, ASSAINISSEMENT, POLE EMPLOI, EGLISE SAINTE MARIE, CENTRE CULTUREL ET DE CONGRES**

Rapporteur : M. le Maire

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, statuant sur l'ensemble des opérations du 1<sup>er</sup> janvier 2017 au 31 décembre 2017 y compris celles relatives à la journée complémentaire, statuant sur l'exécution des Budgets 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et statuant sur la comptabilité des valeurs inactives, dit que les restes à réaliser en recettes d'investissement portés aux Comptes Administratifs 2017 constituent des recettes certaines qui peuvent être supérieures aux prévisions budgétaires.

Il déclare que les Comptes de Gestion relatifs aux budgets Commune, Eau, Assainissement, Pôle Emploi, Église Sainte Marie et Centre Culturel et de Congrès dressés, pour l'exercice 2017 par Monsieur le Trésorier, visés et certifiés conformes n'appellent ni observation, ni réserve de sa part.

**2018-13 BILAN DE LA POLITIQUE FONCIERE 2017**

Rapporteur : M. le Maire

Le Conseil Municipal prend acte du rapport présenté :



## REALISATIONS – CESSIONS

N° de délibération	Nature, Surface	Références cadastrales	Situation	Nom de l'acquéreur	Conditions financières
2016-82	Parcelles et bâtiments	BM p475a	Résidence Autonomie	Budget Annexe au CIAS – Résidence Autonomie du Plantier	400 000.00 €
2016-143	Parcelle	BK562	Le séminaire	Association Saint Michel	500.00 €
2013-141	Parcelle	BV83	La Borie	Communauté de communes Sarlat-Périgord Noir	123.00 €

### **2018-14 AMENAGEMENT D'UN LIEU CULTUREL A LA CHAPELLE DES PENITENTS BLANCS – DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX 2018**

Rapporteur : M. LASFARGUE

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le projet d'investissement et valide le plan de financement suivant :

DEPENSES		RECETTES			
Détail	Montants	Financements	Dépenses subventionnables	Taux %	Montants
Travaux	182 546.00 €	Etat : DETR 2018	181 556.00 €	40	72 622.00 €
		Etat : DRAC	37 500.00 €	40	15 000.00 €
Honoraires, Hausses et aléas	36 509.00 €	Département : Contrat d'objectifs cantonal	182 546.00 €	15	27 382.00 €
		Autofinancement		47,50	104 051.00 €
<b>TOTAL</b>	<b>219 055.00 €</b>			<b>TOTAL</b>	<b>219 055.00 €</b>

Il sollicite l'Etat au titre de la D.E.T.R 2018 à hauteur de 40% du montant subventionnable (181 556.00 €).

Il sollicite le Département au titre du Contrat d'Objectif Cantonal 2016/2020 à hauteur de 15% de la dépense subventionnable (182 546.00 €).

Il s'engage à inscrire les crédits au budget.

Il autorise Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à la réalisation de cette décision.

**2018-15 CONSTRUCTION D'UNE STRUCTURE D'ACCUEIL DU TOURISME D'AFFAIRES – DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX 2018**

Rapporteur : M. DUVAL

Le Conseil Municipal, à la majorité (6 abstentions : M. BONDONNEAU, M. DROIN, Mme COQ-LEFRANCQ, Mme LENOEL, Mme LE GOFF, M. CHAMPOU), approuve le projet d'investissement et valide le plan de financement suivant :

DEPENSES		RECETTES	
Total des dépenses	1 499 352.00	Subvention D.E.T.R 2018 :	599 741.00 €
		Subvention Conseil Départemental – Contrat d'Objectif Cantonal	117 829.00 €
		Subvention Conseil Départemental – Contrat de Projet Territorial	117 829.00 €
		Autofinancement	663 953.00 €
<b>TOTAL</b>	<b>1 499 352.00 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>1 499 352.00 €</b>

Il sollicite l'Etat au titre de la DETR 2018 à hauteur de 40 % , le Département au titre du Contrat d'Objectif Cantonal à hauteur de 10% du montant subventionnable et au titre du Contrat de Projet Territorial à hauteur de 10% du montant subventionnable.

Il s'engage à inscrire les crédits au budget.

Il autorise Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à la réalisation de cette décision.

**~~2018-16~~ DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES reporté au Conseil Municipal du 26 mars 2018. Envoi des documents le lundi 19 mars.**

**2018-17 TRANSFERT DE L'ECOLE MATERNELLE JEAN LECLAIRE**

Rapporteur : Mme COLARDEAU-TRICHET

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, constate la fermeture de l'école maternelle Jean Leclaire.

Il approuve le transfert des 2 classes vers les écoles maternelles des Chênes Verts et du Pignol.

Il constate la désaffectation et le déclassement du bâtiment dans le domaine privé communal après la fermeture de l'école Jean Leclaire.

Il demande à la Directrice académique des services départementaux de l'éducation nationale de la Dordogne le transfert des 2 postes de l'école Jean Leclaire sur les écoles maternelles des Chênes Verts et du Pignol.

**2018-18 ACQUISITION D'UN TERRAIN VOIE COMMUNALE N°204 « ROUTE DES PRESSES »**

Rapporteur : M. ALDRIN

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide l'acquisition, moyennant la somme forfaitaire de 15 €, d'une parcelle de terrain d'une superficie de 118 m<sup>2</sup>, cadastrée AS n°743, appartenant à Monsieur Henri BRUSQUANT.

Il que les frais d'acte seront à la charge de la commune et désigne Maître CABANEL, notaire à SARLAT, pour la rédaction de l'acte.

Il autorise Monsieur le Maire à signer les documents à intervenir.

**2018-19 ECLAIRAGE PUBLIC – RENOUELEMENT D'UN POINT LUMINEUX TUNNEL LA CROIX D'ESPIE**

Rapporteur : M. ALDRIN

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne mandat au Syndicat Départemental d'Energies de la Dordogne de faire réaliser pour le compte de la commune les travaux divers de renouvellement de l'éclairage public.

Il approuve le dossier qui lui est présenté, d'un montant de 1.074,36 € TTC.

Il s'engage à régler au Syndicat Départemental d'Energies de la Dordogne, à compter de la réception du décompte définitif des travaux et à l'émission du titre de recettes, les sommes dues, à modifier cette somme en fonction du montant définitif lorsque les travaux seront terminés et auront fait l'objet d'un décompte définitif récapitulatif des travaux et prestations réalisés par l'entreprise et le Syndicat Départemental d'Energies de la Dordogne et à créer les ressources nécessaires au paiement. Cette dépense obligatoire sera inscrite au budget de la Commune de SARLAT LA CANEDA, soit 447,65 € HT.

Il accepte de se conformer à l'ensemble des conditions particulières définies par le Syndicat Départemental d'Energies de la Dordogne et autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires qui seront établies.

**2018-20 EFFACEMENT DES RESEAUX ET MODERNISATION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC ROUTE DU LOT – PRISE EN CHARGE DES TRAVAUX PAR LE SDE**

24

Rapporteur : M. ALDRIN

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte le principe de cette opération.

Il décide de confier au SDE 24 le projet correspondant, à savoir l'effacement des réseaux et la modernisation de l'éclairage public route du Lot.

**2018-21 DENOMINATION ET NUMEROTAGE DES VOIES DE LA COMMUNE**

Rapporteur : M. ALDRIN

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide le principe général de dénomination et de numérotage des voies de la commune.

Il autorise Monsieur le Maire ou son représentant à avoir recours à l'ATD24 pour l'accompagnement dans cette démarche ainsi qu'à engager toutes les démarches préalables et à signer tout document y afférant.

**2018-22 CONVENTION DE FAUCHAGE ENTRE LA COMMUNE DE SARLAT ET LES COMMUNES DE MARQUAY, TAMNIES ET VITRAC**

Rapporteur : M. ALDRIN

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la mise à disposition partielle des services de fauchage des communes de Marquay, Tammies et Vitrac.  
Il autorise Monsieur le Maire à signer les dites conventions.

**2018-23 MOTION D'ENGAGEMENT POUR LA RENOVATION DE LA LIGNE SARLAT-BERGERAC-LIBOURNE-BORDEAUX**  
Rapporteur : M le Maire

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la motion suivante :

« La ligne ferroviaire Sarlat-Bergerac-Libourne-Bordeaux est vitale pour les 700 000 usagers-scolaires, salariés, patients, touristes, qui l'empruntent annuellement en dépit du manque de confort et de l'inadaptation trop fréquente des horaires. Le développement de la métropole bordelaise devrait, dans les années à venir, porter son potentiel à un million d'usagers. Si sa rénovation n'est pas rapidement engagée, la ligne fermera en mai 2019 sans qu'aucune solution alternative ne soit envisageable.

Malgré le caractère exorbitant de la contribution qui leur est demandée, puisque le transport ferroviaire ne relève pas de leurs compétences, les communautés de communes et d'agglomérations riveraines de la vallée de la Dordogne s'engagent à prendre toute une part du financement des 6,75 millions d'euros demandés aux « collectivités locales » pour la rénovation de la ligne. Sous réserve des situations particulières de la Communauté d'Agglomération libournaise -la CALI- qui a déjà contribué au financement du TGV, et qui apportera 500 000 euros, et de la Communauté d'Agglomération du Grand Périgueux, qui apportera une contribution de 100 000 euros, elles s'engagent, pour la part de financement qui leur incombera, au prorata du nombre de leurs habitants -ramené à 50 % de ce montant pour les intercommunalités qui n'ont pas de gare en activité sur le tracé de la ligne-. Elles demandent que le versement de cette contribution soit étalé sur trois ans et que soient recherchées, notamment auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, des modalités de financement qui permettent d'étaler cette charge sur le long terme. Elles demandent également que les perspectives d'exploitation répondent aux besoins des usagers aussi bien entre Bergerac et Sarlat qu'entre Bergerac, Libourne et Bordeaux.

Les communautés de communes et d'agglomérations sont conscientes de la portée des engagements pris, à hauteur d'un million d'euros par département, par les deux départements de la Dordogne et de la Gironde -puisque ces deux collectivités sont elles aussi hors du champ de leurs compétences et au-delà des engagements qu'elles ont déjà pris auprès de l'État et de la Région. Elles partagent pleinement leurs préoccupations de meilleur développement des différentes voies de circulation -rail, mais aussi route- sur la vallée de la Dordogne.

Les communautés de communes et d'agglomération de Dordogne s'engagent, si nécessaire, à manifester une solidarité comparable à l'égard des communautés riveraines de la ligne ferroviaire Périgueux-Le Buisson-Agen.

Les communautés de communes et d'agglomérations saluent les efforts accomplis par la Région Nouvelle Aquitaine et particulièrement son engagement financier. Elles se félicitent également du lancement des études préalables. Mais elles demandent que l'État, la SNCF et la Région définissent sans tarder le calendrier des travaux nécessaires et s'engagent sur leur réalisation.

La communauté de communes de Sarlat s'engage dans ces conditions à hauteur de 366 816 euros sur trois ans, soit 122 272 euros par an pour 2019, 2020 et 2021.

Elle rappelle l'exigence d'un engagement formel sur la portion Bergerac-Sarlat portant, d'une part, sur le calendrier précis de réalisation des travaux et, d'autre part, sur un raccourcissement du temps de trajet compte tenu notamment des importants investissements déjà réalisés et qui ont curieusement conduit à un allongement de ce même temps de trajet ».

## **COMMUNICATION**

- Activité de la Communauté de Communes Sarlat-Périgord Noir (compte rendu du Conseil Communautaire des 11 décembre 2017 et 12 février 2018 conformément à l'article L.5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales)

### **Décisions du Maire en vertu des délégations qui lui ont été confiées par le Conseil Municipal (article L 2122.22 du CGCT) depuis la dernière séance :**

- *Acceptation quittance de règlement de sinistre*
- *Contrat de bail de la salle du Musée Aquarium avec l'association Les Ateliers beaux Arts de Sarlat*
- *Défense des intérêts de la commune contre la SA Orange*
- *Défense des intérêts de la commune contre Mmes TEDESCHI et DUSSOL*
- *MAPA – Achat d'une balayeuse de voirie*
- *Tarifification de la manifestation « Sarlat-Color »*
- *Reprise d'une concession - DEXIDOUR*

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 26 MARS 2018**

L'an Deux Mille Dix Huit, le Vingt Six Mars à Dix Huit Heures, le Conseil Municipal, à la suite de la convocation adressée par Monsieur le Maire, le 19 mars, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques de Peretti, Maire.

**Présents** : Monsieur Jean-Jacques de PERETTI, Madame Marie-Louise MARGAT, Madame Marie-Pierre VALETTE, Monsieur Franck DUVAL, Madame Sophie COLARDEAU-TRICHET, Monsieur Michel KNEBLEWSKI, Madame Marlies CABANEL, Monsieur Francis LASFARGUE, Madame Marie-Pierre DELATTAIGNANT, Monsieur Patrick ALDRIN, Madame Gisèle FAUGERE, Monsieur Toufik BENCHENA, Monsieur Gérard ZANIN, Madame Isabelle GRENOT-MALEVILLE, Monsieur Olivier THOMAS, Madame Hélène COQ-LEFRANCQ, Madame Véronique LENOEL, Madame Anick LE GOFF, Monsieur Franc CHAMPOU.

**Procurations** : Monsieur Philippe MELOT à Madame Marlies CABANEL, Monsieur Etienne CLOUP à Monsieur Patrick ALDRIN, Madame Isabelle TEIXEIRA à Madame Marie-Pierre DELATTAIGNANT, Madame Nadine PERUSIN à Madame Sophie COLARDEAU-TRICHET, Madame Sophie KERVAUT à Madame Gisèle FAUGERE, Madame Carole DELBOS à Madame Marie-Pierre VALETTE, Monsieur Romain BONDONNEAU à Madame Véronique LENOEL, Monsieur Jean-Fred DROIN à Madame Hélène COQ-LEFRANCQ.

Formant la majorité des membres en exercice.

Secrétaire de séance : Monsieur Toufik BENCHENA

**2018-24 DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES**

Rapporteur : le Maire

Le Conseil Municipal ayant débattu des orientations budgétaires 2018, dit que les dispositions de l'article L.2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales ont été appliquées pour le budget de l'exercice 2018.

**2018-25 INTERCOMMUNALITE – APPROBATION DU RAPPORT RELATIF AUX MUTUALISATIONS DE SERVICES**

Rapporteur : le Maire

Le Conseil municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable sur le projet de rapport relatif aux mutualisations de services proposé par la Communauté de Communes Sarlat-Périgord Noir.

**2018-26 INTERCOMMUNALITE – CONVENTION DE PRESTATIONS DE SERVICES ENTRE LA VILLE DE SARLAT ET LA COMMUNAUTE DE COMMUNES SARLAT-PERIGORD NOIR**

[Rapporteur : le Maire](#)

Le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve la convention de prestations de services entre la ville de Sarlat et la Communauté de Communes Sarlat-Périgord Noir et autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention.

**2018-27 INTERCOMMUNALITE – OBSERVATIONS DEFINITIVES DE LA CHAMBRE REGIONALE DES COMPTES**

[Rapporteur : le Maire](#)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, prend acte de la communication faite par Monsieur le Maire du rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes sur la gestion de la Communauté de Communes Sarlat-Périgord Noir concernant les exercices 2013 et suivants.

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 6 AVRIL 2018**

L'an Deux Mille Dix Huit, le Six Avril à Dix Huit Heures, le Conseil Municipal, à la suite de la convocation adressée par Monsieur le Maire, le 30 mars, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques de Peretti, Maire.

**Présents** : Monsieur Jean-Jacques de PERETTI, Madame Marie-Louise MARGAT, Monsieur Franck DUVAL, Monsieur Michel KNEBLEWSKI, Monsieur Julien VANIERE, Madame Marlies CABANEL, Monsieur Francis LASFARGUE, Monsieur Patrick ALDRIN, Madame Gisèle FAUGERE, Monsieur Etienne CLOUP, Monsieur Gérald ZANIN, Madame Isabelle GRENOT-MALEVILLE, Monsieur Olivier THOMAS, Monsieur Romain BONDONNEAU, Madame Véronique LENOEL, Madame Anick LE GOFF, Monsieur Franc CHAMPOU.

**Procurations** : Monsieur Philippe MELOT à Madame Marlies CABANEL, Madame Marie-Pierre VALETTE à Monsieur Franck DUVAL, Madame Sophie COLARDEAU-TRICHET à Monsieur Julien VANIERE, Madame Marie-Pierre DELATTAIGNANT à Madame Marie-Louise MARGAT, Madame Isabelle TEIXEIRA à Monsieur Patrick ALDRIN, Madame Nadine PERUSIN à Monsieur Francis LASFARGUE, Madame Sophie KERVAUT à Madame Gisèle FAUGERE, Madame Hélène COQ-LEFRANCQ à Monsieur Romain BONDONNEAU

Formant la majorité des membres en exercice.

Secrétaire de séance : Monsieur Julien VANIERE

**Délibération N° 2018-28      AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2017 – BUDGET GENERAL**

Rapporteur : M. le Maire

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'affecter les résultats suivants :

<b>EXECUTION DU BUDGET 2017</b>			
	<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>	<b>SOLDES</b>
Fonctionnement	20 011 331.25 €	21 310 469.37 €	+ 1 299 138.12 €
Investissement	5 646 378.88 €	6 161 701.59 €	+ 515 322.71 €
<b>REPORT 2016</b>			
Fonctionnement	0.00 €	352 454.68 €	+ 352 454.68 €
Investissement	2 077 491.14 €	0.00 €	- 2 077 491.14 €
<b>RESULTAT CUMULE 2017</b>			
Fonctionnement	20 011 331.25 €	21 662 924.05 €	+ 1 651 592.80 €
Investissement	7 723 870.02 €	6 161 701.59 €	- 1 562 168.43 €
		<b>TOTAL</b>	<b>89 424.37 €</b>
<b>RESTES A REALISER 2017</b>			
Investissement	1 504 892.95 €	1 514 245.00 €	+ 9 352.05 €
	<b>RESULTAT GLOBAL 2017</b>		<b>98 776.42 €</b>



Monsieur le Maire, propose aux membres du Conseil Municipal d'affecter les résultats comme suit :

- ↪ 1 562 168.43 € au compte D001 en dépenses d'investissement
- ↪ 1 552 816.38 € au compte 1068 pour couvrir le déficit d'investissement 2017
- ↪ 98 776.42 € au compte R002 en recettes de fonctionnement

**Délibération N° 2018-29 AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2017 - BUDGET ANNEXE EAU**

Rapporteur : M. DUVAL

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'affecter les résultats suivants :

<b>EXÉCUTION DU BUDGET 2017</b>			
	<b>DÉPENSES</b>	<b>RECETTES</b>	<b>SOLDES</b>
Exploitation	688 367.40 €	912 950.92 €	224 583.52 €
Investissement	168 441.52 €	73 507.68 €	- 94 933.84 €
<b>REPORT 2016</b>			
Exploitation	0.00 €	327 382.31 €	+ 327 382.31 €
Investissement	0.00 €	50 045.83 €	+ 50 045.83 €
<b>RÉSULTAT CUMULÉ 2017</b>			
Exploitation	688 367.40 €	1 240 333.23 €	+ 551 965.83 €
Investissement	168 441.52 €	123 553.51 €	- 44 888.01 €
		<b>TOTAL</b>	<b>+ 507 077.82 €</b>
<b>RESTES A REALISER 2017</b>			
Investissement	1 747 070.83 €	1 937 700.00 €	+ 190 629.17
<b>EXCÉDENT GLOBAL 2017</b>			<b>697 706.99 €</b>

Monsieur le Maire, propose aux membres du Conseil Municipal d'affecter les résultats comme suit :

- ↪ 44 888.01 € au compte D001 en dépenses d'investissement
- ↪ 551 965.83 € au compte R002 en recettes d'exploitation

**Délibération N° 2018-30 AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2017 - BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT**

Rapporteur : M. DUVAL

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'affecter les résultats suivants :

<b>EXÉCUTION DU BUDGET 2017</b>			
	<b>DÉPENSES</b>	<b>RECETTES</b>	<b>SOLDES</b>
Exploitation	897 788.67 €	851 719.15 €	- 46 069.52 €
Investissement	324 798.66 €	132 954.54 €	- 191 844.12 €

<b>REPORT 2016</b>			
Exploitation	0.00 €	527 774.16 €	+ 527 774.16 €
Investissement	0.00 €	204 619.44 €	+ 204 619.44 €
<b>RÉSULTAT CUMULÉ 2017</b>			
Exploitation	897 788.67 €	1 379 493.31 €	+ 481 704.64 €
Investissement	324 798.66 €	337 573.98 €	+ 12 775.32 €
			+494 479.96 €
<b>RESTES A REALISER 2017</b>			
Investissement	415 689.71 €	0.00 €	- 415 689.71 €
<b>EXCÉDENT GLOBAL 2017</b>			<b>+ 78 790.25 €</b>

Monsieur le Maire, propose aux membres du Conseil Municipal d'affecter les résultats comme suit :

- ↪ 12 775.32 € au compte R001 en recettes d'investissement
- ↪ 78 790.25 € au compte R002 en recettes d'exploitation
- ↪ 402 914.39 € au compte 1068 en recettes d'investissement

**Délibération N° 2018-31 AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2017 - BUDGET ANNEXE EGLISE SAINTE MARIE**

Rapporteur : M. DUVAL

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'affecter les résultats suivants :

<b>EXÉCUTION DU BUDGET 2017</b>			
	<b>DÉPENSES</b>	<b>RECETTES</b>	<b>SOLDES</b>
Exploitation	25 923.14 €	57 191.66 €	+ 31 268.52 €
Investissement	14 713.55 €	82 945.21 €	+68 231.66 €
<b>REPORT 2016</b>			
Exploitation	0.00 €	7 070.98 €	+ 7 070.98 €
Investissement	82 945.21 €		- 82 945.21 €
<b>RÉSULTAT CUMULÉ 2017</b>			
Exploitation	25 923.14 €	64 262.24 €	+ 38 339.50 €
Investissement	97 658.76 €	82 945.21 €	- 14 713.55 €
		<b>TOTAL</b>	<b>+23 625.95 €</b>
<b>EXCÉDENT GLOBAL 2017</b>			<b>+ 23 625.95 €</b>

Monsieur le Maire, propose aux membres du Conseil Municipal d'affecter les résultats comme suit :

- ↪ 14 713.55 € au compte 1068 pour couvrir le déficit d'investissement 2017
- ↪ 23 625.95 € au compte R002 en recette d'exploitation

**Délibération N° 2018-32 AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2017 -  
BUDGET ANNEXE POLE EMPLOI**

Rapporteur : M. DUVAL

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'affecter les résultats suivants :

<b>EXÉCUTION DU BUDGET 2017</b>			
	<b>DÉPENSES</b>	<b>RECETTES</b>	<b>SOLDES</b>
Exploitation	30 050.73 €	0.00 €	- 30 050.73 €
Investissement	42 553.71 €	40 901.30 €	- 1652.41 €
<b>REPORT 2016</b>			
Exploitation		103 535.29 €	+ 103 535.29 €
Investissement	13 902.30 €		- 13 902.30 €
<b>RÉSULTAT CUMULÉ 2017</b>			
Exploitation	30 050.73 €	103 535.29 €	+ 73 484.56 €
Investissement	56 456.01 €	40 901.30 €	- 15 554.71 €
<b>TOTAL</b>			
<b>EXCÉDENT GLOBAL 2017</b>			<b>57 929.85 €</b>

Monsieur le Maire, propose aux membres du Conseil Municipal d'affecter les résultats comme suit :

- ↪ 15 554.71 € au compte 1068, pour couvrir le déficit d'investissement
- ↪ 57 929.85 € au compte R002 en recettes d'exploitation

**Délibération N° 2018-33 AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2017 -  
BUDGET ANNEXE CENTRE CULTUREL ET DE CONGRES**

Rapporteur : M. KNEBLEWSKI

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'affecter les résultats suivants :

<b>EXÉCUTION DU BUDGET 2017</b>			
	<b>DÉPENSES</b>	<b>RECETTES</b>	<b>SOLDES</b>
Exploitation	1 752 144.35 €	1 776 688.19 €	+ 24 543.84 €
Investissement	122 243.49 €	129 970.64 €	+ 7 727.15 €
<b>REPORT 2016</b>			
Exploitation	11 956.08 €	0.00 €	-11 956.08 €
Investissement	0.00 €	51 339.89 €	+ 51 339.89 €
<b>RÉSULTAT CUMULÉ 2017</b>			
Exploitation	1 764 100.43 €	1 776 688.19 €	+ 12 587.76 €
Investissement	122 243.49 €	181 310.53 €	+ 59 067.04 €
<b>TOTAL</b>			<b>+ 71 654.80 €</b>
<b>RESTES A RÉALISER 2017</b>			
Investissement	31 946.03 €	0.00 €	-31 946.03 €
<b>EXCÉDENT GLOBAL 2017</b>			<b>+ 39 708.77 €</b>

Monsieur le Maire, propose aux membres du Conseil Municipal d'affecter les résultats comme suit :

- ↪ 59 067.04 € à l'article R001, Solde d'exécution de la section d'investissement reporté
- ↪ 12 587.76 € à l'article R002, Résultat de fonctionnement reporté

**Délibération N°2018-34 FISCALITE – TROIS TAXES DIRECTES LOCALES**

Rapporteur : M. le Maire

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de maintenir les taux d'imposition des trois taxes directes locales pour 2018 comme indiqué lors du débat d'orientations budgétaires

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, dit que les taux ci-dessous fixés seront portés au cadre II – 2, colonne 10 de l'état n° 1259 intitulé « état de notification des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2018 » :

- Taxe d'habitation      **13,59 %**
- Foncier bâti              **41,74 %**
- Foncier non bâti        **165,62 %**

**Délibération N°2018-35 FINANCEMENT DU BUDGET ANNEXE CENTRE CULTUREL ET DE CONGRES**

Rapporteur : M. KNEBLEWSKI

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide la participation financière du budget général au budget annexe Centre Culturel et de Congrès et dit que le montant nécessaire à l'équilibre global du budget annexe Centre Culturel est enregistré au compte 67441 « subventions de fonctionnement exceptionnelle aux budgets annexes et aux régies dotées de la seule autonomie financière ».

**Délibération n°2018-36 BUDGET PRIMITIF 2018 – BUDGET GENERAL**

Rapporteur : M. le Maire

Le Conseil Municipal, à la majorité (5 contre : M. BONDONNEAU, Mme COQ-LEFRANCQ, Mme LENOEL, Mme LE GOFF, M. CHAMPOU), dit que le Budget Primitif a été voté chapitre par chapitre, en fonctionnement et par opération en investissement et que les subventions versées aux associations ont été votées selon le tableau d'affectation annexé au budget.

<b><u>Budget Général</u></b>		
FONCTIONNEMENT		
	DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE FONCTIONNEMENT
VOTE	19 809 000.00 €	19 710 223.58 €
RESTES A REALISER N-1	0.00 €	0.00 €
RESULTAT D'EXPLOITATION REPORTE	0.00 €	98 776.42 €
<b>TOTAL SECTION FONCTIONNEMENT</b>	<b>19 809 000.00 €</b>	<b>19 809 000.00 €</b>

<b>INVESTISSEMENT</b>		
	<b>DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>
VOTE	6 915 938.62 €	8 468 755.00 €
RESTES A REALISER N-1	1 504 892.95 €	1 514 245.00 €
RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE	1 562 168.43 €	0.00 €
<b>TOTAL SECTION INVESTISSEMENT</b>	<b>9 983 000.00 €</b>	<b>9 983 000.00 €</b>
<b>TOTAL DU BUDGET</b>	<b>29 792 000.00 €</b>	<b>29 792 000.00 €</b>

**Délibération N°2018-37 BUDGET PRIMITIF 2017 – BUDGET ANNEXE EAU**  
Rapporteur : M. DUVAL

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, dit que le Budget Primitif Eau a été voté par chapitre en sections d'exploitation et d'investissement avec les chapitres « Opérations d'Équipement ».

<b>Budget Annexe « Eau »</b>		
<b>EXPLOITATION</b>		
	<b>DEPENSES D'EXPLOITATION</b>	<b>RECETTES D'EXPLOITATION</b>
VOTE	950 000.00 €	398 034.17 €
RESTES A REALISER N-1	0.00 €	0.00 €
RESULTAT D'EXPLOITATION REPORTE	0.00 €	551 965.83 €
<b>TOTAL SECTION D'EXPLOITATION</b>	<b>950 000.00 €</b>	<b>950 000.00 €</b>
<b>INVESTISSEMENT</b>		
	<b>DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>
VOTE	888 041.16 €	742 300.00 €
RESTES A REALISER N-1	1 747 070.83 €	1 937 700.00 €
RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE	44 888.01 €	0.00€
<b>TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	<b>2 680 000.00 €</b>	<b>2 680 000.00</b>
<b>TOTAL DU BUDGET</b>	<b>3 630 000.00 €</b>	<b>3 630 000.00 €</b>

**Délibération N°2018-38 BUDGET PRIMITIF 2018 – BUDGET ANNEXE  
ASSAINISSEMENT**  
Rapporteur : M. DUVAL

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, dit que le Budget Primitif Assainissement a été voté par chapitre en sections d'exploitation et d'investissement avec les chapitres « Opérations d'Équipement ».

<b>Budget Annexe « Assainissement »</b>		
EXPLOITATION		
	DEPENSES D'EXPLOITATION	RECETTES D'EXPLOITATION
VOTE	570 000.00 €	491 209.75 €
RESTES A REALISER N-1	0.00 €	0.00 €
RESULTAT D'EXPLOITATION REPORTE	0.00 €	78 790.25 €
<b>TOTAL SECTION EXPLOITATION</b>	<b>570 000.00 €</b>	<b>570 000.00 €</b>
INVESTISSEMENT		
	DEPENSES D'INVESTISSEMENT	RECETTES D'INVESTISSEMENT
VOTE	469 360.29 €	872 274.68 €
RESTES A REALISER N-1	415 689.71 €	0.00 €
RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE	0.00 €	12 775.32
<b>TOTAL SECTION INVESTISSEMENT</b>	<b>885 050.00 €</b>	<b>885 050.00 €</b>
<b>TOTAL DU BUDGET</b>	<b>1 455 050.00 €</b>	<b>1 455 050.00 €</b>

**Délibération N°2018-39 BUDGET PRIMITIF 2018 – BUDGET ANNEXE EGLISE  
SAINTE MARIE**  
[Rapporteur : M. DUVAL](#)

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, dit que le Budget Primitif « Eglise Sainte Marie » a été voté par chapitre en section d'exploitation et d'investissement.

<b>Budget Annexe « Ste Marie »</b>		
EXPLOITATION		
	DEPENSES D'EXPLOITATION	RECETTES D'EXPLOITATION
VOTE	73 000.00 €	49 374.05 €
RESTES A REALISER N-1	0.00 €	0.00 €
RESULTAT D'EXPLOITATION REPORTE	0.00 €	23 625.95 €
<b>TOTAL SECTION D'EXPLOITATION</b>	<b>73 000.00 €</b>	<b>73 000.00 €</b>
INVESTISSEMENT		
	DEPENSES D'INVESTISSEMENT	RECETTES D'INVESTISSEMENT
VOTE	52 786.45 €	67 500.00 €
RESTES A REALISER N-1	0.00 €	0.00 €
RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE	14 713.55 €	0.00 €
<b>TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	<b>67 500.00 €</b>	<b>67 500.00 €</b>
<b>TOTAL DU BUDGET</b>	<b>140 500.00 €</b>	<b>140 500.00 €</b>

**Délibération N°2018-40 BUDGET PRIMITIF 2018 – BUDGET ANNEXE POLE EMPLOI**  
[Rapporteur : M. DUVAL](#)

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, dit que le Budget Primitif « Pôle Emploi » a été voté par chapitre en sections d'exploitation et d'investissement.

<b>Budget Annexe « Pôle Emploi »</b>		
EXPLOITATION		
	DEPENSES D'EXPLOITATION	RECETTES D'EXPLOITATION
VOTE	57 929.85 €	0.00 €
RESTES A REALISER N-1	0.00 €	0.00 €
RESULTAT D'EXPLOITATION REPORTE	0.00 €	57 929.85 €
<b>TOTAL SECTION EXPLOITATION</b>	<b>57 929.85 €</b>	<b>57 929.85 €</b>
INVESTISSEMENT		
	DEPENSES D'INVESTISSEMENT	RECETTES D'INVESTISSEMENT
VOTE	51 999.00 €	67 553.71 €
RESTES A REALISER N-1	0.00 €	0.00 €
RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE	15 554.71 €	0.00 €
<b>TOTAL SECTION INVESTISSEMENT</b>	<b>67 553.71 €</b>	<b>67 553.71 €</b>
<b>TOTAL DU BUDGET</b>	<b>125 483.56 €</b>	<b>125 483.56 €</b>

**Délibération N°2018-41 BUDGET PRIMITIF 2018 – BUDGET ANNEXE CENTRE CULTUREL ET DE CONGRES**

Rapporteur : M. KNEBLEWSKI

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, dit que le Budget Primitif « Centre Culturel et de Congrès » a été voté par chapitre en sections d'exploitation et d'investissement.

<b>Budget Annexe « Centre Culturel »</b>		
EXPLOITATION		
	DEPENSES D'EXPLOITATION	RECETTES D'EXPLOITATION
VOTE	1 008 200.00 €	995 612.24 €
RESTES A REALISER N-1	0.00 €	0.00 €
RESULTAT D'EXPLOITATION REPORTE	0.00 €	12 587.76 €
<b>TOTAL SECTION EXPLOITATION</b>	<b>1 008 200.00 €</b>	<b>1 008 200.00 €</b>
INVESTISSEMENT		
	DEPENSES D'INVESTISSEMENT	RECETTES D'INVESTISSEMENT
VOTE	144 653.97 €	117 532.96 €
RESTES A REALISER N-1	31 946.03 €	0.00 €
RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE	0.00 €	59 067.04 €
<b>TOTAL SECTION INVESTISSEMENT</b>	<b>176 600.00 €</b>	<b>176 600.00 €</b>
<b>TOTAL DU BUDGET</b>	<b>1 184 800.00 €</b>	<b>1 184 800.00 €</b>

**Délibération N°2018-42      PERSONNEL COMMUNAL – RECRUTEMENT DE  
PERSONNELS CONTRACTUELS EN RAISON D’UN ACCROISSEMENT SAISONNIER  
D’ACTIVITE**

Rapporteur : Mme CABANEL

Le Conseil Municipal, à l’unanimité, décide la création des postes d’agents contractuels tels que décrits ci-dessous pour l’exercice 2018 :

) 19 postes sur le grade d’adjoint d’animation:

➤ 2 postes au Centre de Loisirs Maternel :

- *période de recrutement* : du 9 juillet au 31 août 2018;
- *fonction* : agent d’animation au Centre de Loisirs Maternel ;
- *durée hebdomadaire de service* : 35 heures ;
- *rémunération* : sur la base du 1<sup>er</sup> échelon de l’échelle C1, soit l’indice brut/majoré : 347/325 ;

➤ 16 postes au Centre Aéré du Ratz-Haut:

- *période de recrutement* : du 9 juillet 2018 au 31 août 2018 ;
- *fonction* : agent d’animation au Centre de Loisirs du Ratz-Haut (titulaire du BAFA ou équivalent) ;
- *durée de service* : variable en fonction des jours de préparation et des jours d’accueil ;
- *rémunération* :
  - vacation journalière par journée d’accueil sans hébergement (la vacation s’entend sur la base d’une journée forfaitaire de 10 heures) : selon la base forfaitaire en vigueur ;
  - majoration forfaitaire par nuit (journée d’accueil avec hébergement) : selon la base forfaitaire en vigueur,

➤ 1 poste à l’ascenseur panoramique :

- *période de recrutement* : du 1<sup>er</sup> avril au 31 octobre 2018 ;
- *fonction* : Liftier conférencier à l’ascenseur panoramique ;
- *durée hebdomadaire de service* : 35 heures
- *rémunération* : sur la base du 1<sup>er</sup> échelon de l’échelle C1, soit l’indice brut/majoré : 347/325 ;

2) 28 postes sur le grade d’adjoint technique

➤ 15 postes aux services techniques :

- *période de recrutement* : du 1<sup>er</sup> juin au 31 août 2018 ;
- *fonction* : agent technique polyvalent des services techniques ;
- *durée hebdomadaire de service* : 35 heures ;
- *rémunération* : sur la base du 1<sup>er</sup> échelon de l’échelle C1, soit l’indice brut/majoré : 347/325 ;

➤ 2 postes au service restauration/ Centre aéré du Ratz-Haut :

- *période de recrutement* : du 9 juillet au 31 août 2018 ;
- *fonction* : agent de restauration polyvalent
- *durée hebdomadaire de service* : 17 heures 30 ;
- *rémunération* : sur la base du 1<sup>er</sup> échelon de l’échelle C1, soit l’indice brut/majoré : 347/325 ;

➤ 3 postes au service entretien des locaux / Centre aéré du Ratz-Haut :

- *période de recrutement* : du 9 juillet au 31 août 2018 ;
- *fonction* : Agent polyvalent d’entretien des locaux;



- *durée hebdomadaire de service* : 20 heures ;
- *rémunération* : sur la base du 1<sup>er</sup> échelon de l'échelle C1, soit l'indice brut/majoré : 347/325 ;

➤ 3 postes à la piscine municipale:

- *période de recrutement* : du 1<sup>er</sup> juillet au 31 août 2018 ;
- *fonction* : Agent polyvalent d'accueil et d'entretien ;
- *durée hebdomadaire de service* : variable (moyenne de 145H par saisonnier)
- *rémunération* : sur la base du 1<sup>er</sup> échelon de l'échelle C1, soit l'indice brut/majoré : 347/325 ;

➤ 1 poste au service affaires scolaires :

- *période de recrutement* : du 9 au 31 juillet 2018 ;
- *fonction* : agent polyvalent d'entretien des locaux écoles ;
- *durée hebdomadaire de service* : 35 heures ;
- *rémunération* : sur la base du 1<sup>er</sup> échelon de l'échelle C1, soit l'indice brut/majoré : 347/325 ;

➤ 4 postes aux toilettes publiques :

- *période de recrutement* : du 7 avril au 31 août 2018 ;
- *fonction* : agent d'accueil et d'entretien ;
- *durée hebdomadaire de service* : variable
- *rémunération* : sur la base du 1<sup>er</sup> échelon de l'échelle C1, soit l'indice brut/majoré : 347/325 ;

3) 4 postes sur le grade d'adjoint d'administratif

➤ 1 poste au service Police Municipale - Domaine Public :

- *période de recrutement* : du 1<sup>er</sup> juillet au 31 août 2018 ;
- *fonction* : agent de surveillance de la voie publique ;
- *durée hebdomadaire de service* : 35 heures ;
- *rémunération* : sur la base du 1<sup>er</sup> échelon de l'échelle C1, soit l'indice brut/majoré : 347/325 ;

➤ 3 postes aux expositions :

- *période de recrutement* : du 1<sup>er</sup> juin au 30 septembre 2018
- *fonction* : agent de surveillance des expositions;
- *durée hebdomadaire de service* : variable (390H réparties entre les 3 saisonniers sur la période)
- *rémunération* : sur la base du 1<sup>er</sup> échelon de l'échelle C1, soit l'indice brut/majoré : 347/325 ;

4) 2 postes sur le grade d'Educateur des Activités Physiques et Sportives.:

- *période de recrutement* : du 1<sup>er</sup> juin au 31 août 2018 ;
- *fonction* : Maître Nageur Sauveteur (titulaire du BEESAN) à la piscine municipale ;
- *durée hebdomadaire de service* : 35 heures ;
- *rémunération* : sur la base du 8<sup>ème</sup> échelon de la grille de rémunération des éducateurs des APS, soit l'indice brut/majoré : 475/413 et du 9<sup>ème</sup> échelon de la grille de rémunération des éducateurs des APS, soit l'indice brut/majoré : 498/429.

Il autorise Monsieur le Maire à recruter des agents contractuels et à signer les contrats de travail.  
Il dit que les crédits correspondants seront inscrits au Budget Primitif 2018.

**Délibération N°2018-43      MOTION RELATIVE AU PROJET D'UNITE PILOTE  
D'INERTAGE DE L'AMIANTE A BERGERAC**

Rapporteur : M. le Maire

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, soutient le projet d'une unité pilote sur le site de la SNPE.

Il appelle :

- les autorités de l'Etat ayant les compétences du Développement économique, de la Santé, de l'Environnement, du Transport et de la Recherche ;
- le Conseil Régional de Nouvelle Aquitaine dans le cadre de ses compétences, Innovation, Développement économique, Environnement et Transport régional ;
- Les Chambres consulaires concernées ;
- Les Intercommunalités concernées et le Département dans le cadre de leurs compétences ;
- La SNPE/EURENCO sous la tutelle de l'Etat ;

**A suivre avec une attention particulière ce projet en créant toutes les synergies nécessaires dans l'objectif de la mise en place de ce pôle d'inertage de l'amiante sur Bergerac, préalable à un développement industriel par la suite.**

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 1<sup>ER</sup> JUIN 2018**

L'an Deux Mille Dix Huit, le 1<sup>er</sup> juin à Dix Huit Heures, le Conseil Municipal, à la suite de la convocation adressée par Monsieur le Maire, le 25 mai, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques de Peretti, Maire.

**Présents** : Monsieur Jean-Jacques de PERETTI, Madame Marie-Louise MARGAT, Madame Marie-Pierre VALETTE, Monsieur Franck DUVAL, Monsieur Michel KNEBLEWSKI, Monsieur Julien VANIERE, Madame Marlies CABANEL, Monsieur Francis LASFARGUE, Madame Marie-Pierre DELATTAIGNANT, Monsieur Patrick ALDRIN, Madame Gisèle FAUGERE, Monsieur Etienne CLOUP, Madame Nadine PERUSIN, Madame Carole DELBOS, Monsieur Gérald ZANIN, Monsieur Olivier THOMAS, Monsieur Romain BONDONNEAU, Madame Hélène COQ-LEFRANCQ, Monsieur Jean-Fred DROIN, Madame Anick LE GOFF, Monsieur Franc CHAMPOU.

**Procurations** : Monsieur Philippe MELOT à Madame Marlies CABANEL, Madame Isabelle TEIXEIRA à Monsieur Patrick ALDRIN, Madame Véronique LENOEL à Madame Hélène COQ-LEFRANCQ.

Formant la majorité des membres en exercice.

Secrétaire de séance : Monsieur Julien VANIERE.

**2018-44 PERSONNEL COMMUNAL - MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS DES EMPLOIS MUNICIPAUX PERMANENTS : CREATION DE POSTES**

Rapporteur : Mme CABANEL

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la création des postes suivants :

- ↳ Création d'un poste d'adjoint administratif, catégorie C échelle C1, à temps complet à compter du 1<sup>er</sup> juin 2018
- ↳ Création d'un poste d'adjoint technique, catégorie C échelle C1, à temps complet à compter du 1<sup>er</sup> juin 2018
- ↳ Création d'un poste d'adjoint d'animation, catégorie C échelle C1, à temps complet à compter du 1<sup>er</sup> juin 2018

Il autorise la modification correspondante du tableau des effectifs et dit que les crédits nécessaires sont inscrits au Budget Primitif 2018.

**2018-45 PERSONNEL COMMUNAL - MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS DES EMPLOIS MUNICIPAUX PERMANENTS : CREATION DE POSTES AU TITRE DE LA PROMOTION INTERNE**

Rapporteur : Mme CABANEL

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la création des postes concernés au titre de la promotion interne 2018 :

- ↪ 2 attachés avec effet au 1<sup>er</sup> octobre 2018
- ↪ 3 techniciens territoriaux avec effet au 1<sup>er</sup> juillet 2018
- ↪ 2 agents de maîtrise avec effet au 1<sup>er</sup> juillet 2018
- ↪ 1 conseiller socio-éducatif avec effet au 1<sup>er</sup> octobre 2018

Il autorise la modification correspondante du tableau des effectifs.

Il dit que les postes ouverts, pour les agents ne figurant pas la liste d'aptitude, seront supprimés lors d'une prochaine séance du Conseil Municipal et que les crédits nécessaires sont inscrits au Budget Primitif 2018.

**2018-46 PERSONNEL COMMUNAL - MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS DES EMPLOIS MUNICIPAUX PERMANENTS : TRANSFORMATION DE POSTES LIEE AUX AVANCEMENTS DE GRADE**

Rapporteur : Mme CABANEL

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la transformation des postes emportant suppression de l'emploi quitté et la création de l'emploi occupé par avancement de grade.

Il autorise la modification du tableau des effectifs comme précisé ci-dessous :

<u>Date</u>	<u>Grade</u>	<u>Modification</u>
<u>1<sup>er</sup> janvier 2018</u>	Adjoint administratif	- 1
	Adjoint administratif principal 2 <sup>ème</sup> classe	+ 1
	Rédacteur principal 2 <sup>ème</sup> classe	- 2
	Rédacteur principal 1 <sup>ère</sup> classe	+ 2
	Adjoint technique	- 1
	Adjoint technique principal 2 <sup>ème</sup> classe	+ 1
	Adjoint technique principal 2 <sup>ème</sup> classe	- 1
	Adjoint technique principal 1 <sup>ère</sup> classe	+ 1
	Agent de maîtrise	- 3
	Agent de maîtrise principal	+ 3
	Adjoint d'animation (dont 1 à temps non complet 23h hebdomadaires)	- 2
	Adjoint d'animation principal 2 <sup>ème</sup> classe (dont 1 à temps non complet 23h hebdomadaires)	+ 2
	Auxiliaire de puériculture principal 2 <sup>ème</sup> classe	- 1
	Auxiliaire de puériculture principal 1 <sup>ère</sup> classe	+ 1

12 janvier 2018

Agent de maîtrise	- 1
Agent de maîtrise principal	+ 1

1<sup>er</sup> avril 2018

Technicien principal 2 <sup>ème</sup> classe	- 1
Technicien principal 1 <sup>ère</sup> classe	+ 1

1<sup>er</sup> octobre 2018

Adjoint technique	- 1
Adjoint technique principal 2 <sup>ème</sup> classe	+ 1

Il dit que les crédits nécessaires seront inscrits au Budget Primitif 2018.

**2018-47 PERSONNEL COMMUNAL – AVENANT A LA DELIBERATION N°2017-108 RELATIVE A LA MISE EN PLACE DU REGIME INDEMNITAIRE RELATIF AUX FONCTIONS, AUX SUJETIONS, A L'EXPERTISE ET A L'EXPERIENCE PROFESSIONNELLE (RIFSEEP)**

Rapporteur : M. le Maire

Le Conseil Municipal, à la majorité (2 abstentions : Mme LE GOFF, M. CHAMPOU), approuve les propositions de Monsieur le Maire relatives aux modifications de versement du RIFSEEP en cas de congé longue maladie longue durée.

Il dit que les dispositions de la présente délibération prendront effet à compter de la notification de la présente délibération et que les crédits suffisants sont prévus au budget de l'exercice.

**2018-48 PERSONNEL COMMUNAL – ELECTIONS PROFESSIONNELLES 2018 : COMITE TECHNIQUE COMMUN ET CHSCT COMMUN PLACES AUPRES DE LA CCSPN**

Rapporteur : M. le Maire

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le maintien du rattachement de la Commune de Sarlat-La-Canéda au Comité Technique commun et au CHSCT commun placés auprès de la CCSPN dans les conditions ainsi décrites :

- ↳ ces deux instances représentatives restent fixées auprès de la Communauté de Communes Sarlat-Périgord Noir ;
- ↳ le Comité Technique commun et le CHSCT commun sont composés de six représentants titulaires et six représentants suppléants du personnel et six représentants titulaires et 6 représentants suppléants des collectivités territoriales (4 pour la commune de Sarlat-La-Canéda, 1 pour la CCSPN et 1 pour le CIAS) ;
- ↳ le Comité Technique commun et le CHSCT commun continuent à recueillir l'avis du collège des employeurs.

**2018-49 AIRE DE COVOITURAGE DU GIRATOIRE DE BONNEFOND – ADAPTATION DE L’ECLAIRAGE PUBLIC – CONVENTION AVEC LE CONSEIL DEPARTEMENTAL**  
Rapporteur : M. DUVAL

Le Conseil Municipal, à l’unanimité, approuve la convention ayant pour objet de fixer les modalités techniques et financières de l’adaptation du réseau d’éclairage public entre le Département de la Dordogne, le Syndicat Départemental d’Energies de la Dordogne et la Commune de Sarlat-La Canéda

**2018-50 SICTOM DU PERIGORD NOIR – ADHESION A UN GROUPEMENT DE COMMANDE POUR LA REALISATION D’ESPACES DE PRE-COLLECTE DES DECHETS**  
Rapporteur : M. DUVAL

Le Conseil Municipal, à l’unanimité, décide l’adhésion de la commune de Sarlat-La Canéda au groupement de commande pour réaliser des espaces de pré-collecte des déchets afin d’y installer des bornes aériennes, semi-enterrées ou enterrées.

Il autorise Monsieur le Maire à signer la convention de groupement joint en annexe et à prendre toute mesure nécessaire à l’exécution de la présente délibération.

Il autorise Monsieur le Président du SICTOM du Périgord Noir à effectuer les consultations auprès des entreprises, et de réaliser par la suite la maîtrise d’œuvre concernant les travaux de génie civil définis par convention avec les communes membres du groupement.

Il désigne Madame Marlies CABANEL en qualité de membre du groupement et représentant la commune.

Il approuve la participation financière aux frais d’investissement conformément à la convention de groupement et impute ces dépenses sur le budget de l’exercice correspondant.

Il s’engage à exécuter, avec la ou les entreprises retenue(s), les marchés, accords-cadres ou marchés subséquents dont la commune est partie prenante, et à régler les sommes dues au titre des marchés, accords-cadres et marchés subséquents dont la commune est partie prenante et à les inscrire préalablement à son budget.

**2018-51 ECLAIRAGE PUBLIC – ERADICATION DE LUMINAIRES BOULES SUR UN GRAND SECTEUR NORD DE LA VILLE**  
Rapporteur : M. ALDRIN

Le Conseil Municipal, à l’unanimité, donne mandat au Syndicat Départemental d’Energies de la Dordogne de faire réaliser pour le compte de la commune les travaux divers de renouvellement de l’éclairage public.

Il approuve le dossier qui lui est présenté, d’un montant de 110.951,48 € TTC.

Il s'engage à régler au Syndicat Départemental d'Energies de la Dordogne, à compter de la réception du décompte définitif des travaux et à l'émission du titre de recettes, les sommes dues, à modifier cette somme en fonction du montant définitif lorsque les travaux seront terminés et auront fait l'objet d'un décompte définitif récapitulatif des travaux et prestations réalisés par l'entreprise et le Syndicat Départemental d'Energies de la Dordogne, et à créer les ressources nécessaires au paiement. Cette dépense obligatoire sera inscrite au budget de la Commune de SARLAT LA CANEDA, soit 20.150,46 € HT.

Il accepte de se conformer à l'ensemble des conditions particulières définies par le Syndicat Départemental d'Energies de la Dordogne et autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires qui seront établies

**2018-52 ECLAIRAGE PUBLIC – MODERNISATION DU RESEAU RUE GAUBERT**  
Rapporteur : M. ALDRIN

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne mandat au Syndicat Départemental d'Energies de la Dordogne de faire réaliser pour le compte de la commune les travaux divers de renouvellement de l'éclairage public.

Il approuve le dossier qui lui est présenté, d'un montant de 11.321,21 € TTC ;

Il s'engage à régler au Syndicat Départemental d'Energies de la Dordogne, à compter de la réception du décompte définitif des travaux et à l'émission du titre de recettes, les sommes dues, à modifier cette somme en fonction du montant définitif lorsque les travaux seront terminés et auront fait l'objet d'un décompte définitif récapitulatif des travaux et prestations réalisés par l'entreprise et le Syndicat Départemental d'Energies de la Dordogne, et à créer les ressources nécessaires au paiement. Cette dépense obligatoire sera inscrite au budget de la Commune de SARLAT LA CANEDA, soit 4.245,45 € HT.

Il accepte de se conformer à l'ensemble des conditions particulières définies par le Syndicat Départemental d'Energies de la Dordogne et autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires qui seront établies.

**2018-53 STATIONNEMENT PAYANT SUR VOIRIE – BAREME DE PAIEMENT IMMEDIAT**  
Rapporteur : Mme VALETTE

Le Conseil Municipal, à la majorité (3 abstentions : M. BONDONNEAU, M. DROIN, Mme COQ-LEFRANCQ 2 contre : Mme LE GOFF, M. CHAMPOU), décide de fixer le barème tarifaire de paiement immédiat comme indiqué en annexe à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2018 :

## STATIONNEMENT - BAREME TARIFAIRE DE PAIEMENT IMMEDIAT

ZONE VERTE	
TARIFS	DUREE
1H00 GRATUITE PAR JOUR & PAR VEHICULE (NON SECABLE)	
1,00 €	0H30
2,00 €	1H00
15 €	1H15
30 €	1H30

ZONE ORANGE			
<i>Zone Orange 1 : Gratuite du 1<sup>er</sup> novembre au 31 mars &amp; Payante du 1<sup>er</sup> avril au 31 octobre</i> <i>Zone Orange 2 : Payante toute l'année</i> <i>selon les barèmes ci-dessous</i>			
1 <sup>er</sup> avril au 31 octobre		1 <sup>er</sup> novembre au 31 mars	
1H00 GRATUITE PAR JOUR & PAR VEHICULE (NON SECABLE)			
TARIFS	DUREE	TARIFS	DUREE
1,90 €	1H00	0,60 €	1H00
2,90 €	1H30	1 €	1H30
3,90 €	2H00	1,50 €	2H00
5,90 €	3H00	2 €	3H00
15 €	3H15	15 €	3H15
30 €	3H30	30 €	3H30

ZONE JAUNE	
15 juin au 15 septembre	
1H00 GRATUITE PAR JOUR & PAR VEHICULE (NON SECABLE)	
DUREE	TARIFS
4H00	3 €
7H00	5 €
7H30	15 €
8H00	30 €

ZONE CAMPINGS – CARS	
1H00 GRATUITE PAR JOUR & PAR VEHICULE (NON SECABLE)	
DUREE	TARIFS
23H30	7 €
24H00	30 €
2,00 € → 100 litres d'eau	
2,00 € → 1h00 d'électricité (230 V)	



## STATIONNEMENT - TARIFS RESIDENTS ET ARTISANS

<b>RESIDENTS</b>	
FORFAIT	TARIFS
1H00 GRATUITE PAR JOUR & PAR VEHICULE (NON SECABLE)	
Journalier	1 €
Mensuel (30 jours consécutifs)	30 €
Trimestriel (90 jours consécutifs)	90 €

<b>ARTISANS</b>	
FORFAIT	TARIFS
1H00 GRATUITE PAR JOUR & PAR VEHICULE (NON SECABLE)	
Journalier	5 €

### COMMUNICATION

- Activité de la Communauté de Communes Sarlat-Périgord Noir (compte rendu du 9 avril 2018 Conseil Communautaire du conformément à l'article L.5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales)

### Décision du Maire en vertu des délégations qui lui ont été confiées par le Conseil Municipal (article L 2122.22 du CGCT) depuis la dernière séance :

- *Assistance à Maîtrise d'Ouvrage pour la préparation et la passation des marchés d'assurance*
- *Avenants aux marchés de travaux relatifs à la réhabilitation de l'école du Pignol*

*Conformément à l'article L2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales, le compte-rendu du Conseil Municipal est affiché en mairie sur les panneaux officiels prévus à cet effet.*

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 22 JUIN 2018**

L'an Deux Mille Dix Huit, le Vingt Deux Juin à Dix Huit Heures, le Conseil Municipal, à la suite de la convocation adressée par Monsieur le Maire, le 14 juin, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques de Peretti, Maire.

**Présents** : Monsieur Jean-Jacques de PERETTI, Madame Marie-Louise MARGAT, Madame Marie-Pierre VALETTE, Monsieur Franck DUVAL, Madame Sophie COLARDEAU-TRICHET, Monsieur Michel KNEBLEWSKI, Monsieur Julien VANIERE, Madame Marlies CABANEL, Monsieur Francis LASFARGUE, Madame Marie-Pierre DELATTAIGNANT, Monsieur Patrick ALDRIN, Madame Gisèle FAUGERE, Monsieur Etienne CLOUP, Madame Nadine PERUSIN, Madame Hélène COQ-LEFRANCQ, Monsieur Jean-Fred DROIN, Madame Véronique LENOEL, Madame Anick LE GOFF, Monsieur Franc CHAMPOU.

**Procurations** : Monsieur Philippe MELOT à Madame Marlies CABANEL, Madame Isabelle TEIXEIRA à Monsieur Patrick ALDRIN, Monsieur Toufik BENCHENA à Monsieur Julien VANIERE, Madame Carole DELBOS à Madame Marie-Pierre VALETTE, Monsieur Gérald ZANIN à Monsieur Etienne CLOUP, Madame Isabelle GRENOT-MALEVILLE à Monsieur Franck DUVAL, Monsieur Olivier THOMAS à Monsieur Francis LASFARGUE.

Formant la majorité des membres en exercice.

Secrétaire de séance : Monsieur Julien VANIERE

**2018-54 RAPPORT D'ACTIVITES 2017 DES SERVICES – VILLE DE SARLAT**

[Rapporteur : M. le Maire](#)

Le Conseil Municipal, prend acte de la présentation du rapport d'activités 2017 des services de la ville de Sarlat.

**2018-55 PERSONNEL COMMUNAL - MODIFICATION DE LA FEUILLE D'ENTRETIEN PROFESSIONNEL ANNUEL**

[Rapporteur : M. le Maire](#)

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la feuille d'entretien professionnel présentée et dit que l'ensemble des agents éligibles au RIFSEEP, au 31 décembre de l'année de l'évaluation considérée, soient évalués et que le CIA leur soit versé selon les conditions fixées par la délibération n° 2017-108 du 15 décembre 2017.

**2018-56 INERCOMMUNALITE - CONVENTION DE PRESTATIONS DE SERVICES ENTRE LA VILLE DE SARLAT ET LE CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE SARLAT-PERIGORD NOIR**

[Rapporteur : M. le Maire](#)

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer la convention et dit que les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2018.

**2018-57 OGEC – ECOLE SAINTE CROIX – DOTATION DE FONCTIONNEMENT – TARIFS DES REPAS**

Rapporteur : Mme COLARDEAU-TRICHET

Le Conseil Municipal, à la majorité (6 contre : M. KNEBLEWSKI, M. DROIN, Mme LENOEL, Mme COQ-LEFRANCQ, Mme LE GOFF, M. CHAMPOU) décide l'octroi d'une subvention de 63 000.00 € au titre de l'annéescolaire 2017-2018 à l'Organisme de Gestion de l'Enseignement Catholique de l'école Sainte Croix.

Il fixe le prix du repas comme suit :

- 3,70 € du 1<sup>er</sup> septembre au 31 décembre 2018
- 4,10 € du 1<sup>er</sup> janvier 2019 au 31 août 2019
- 4,50 € à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2019

Il autorise Monsieur le Maire à signer la convention et dit que les crédits sont inscrits au Budget 2018.

**2018-58 BUDGET GENERAL – ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS COMPLEMENTAIRES**

Rapporteur : Mme CABANEL

Le Conseil Municipal, à la majorité (5 abstentions : M. DROIN, Mme LENOEL, Mme COQ-LEFRANCQ, Mme LE GOFF, M. CHAMPOU) approuve le versement des subventions dans les conditions exposées et s'engage à inscrire les crédits nécessaires au Budget 2018.

Associations	Objet de la subvention	Montant
Football Club Sarlat-Marcillac	Subvention exceptionnelle Aide acquisition mini-bus	18 000.00 €
Centre d'Information sur les Droits des Femmes	Subvention exceptionnelle Communication journée du 08/03	70.00 €
PERTRAC Découvertes	Subvention exceptionnelles Commémoration du 75 <sup>ème</sup> anniversaire du parachutage des soldats américains à Cadouin	100.00 €
Amicale Laïque de Sarlat	Subvention exceptionnelle Animation « Les voisins du dessus »	500.00 €
OGEC Sainte Croix	Subvention de fonctionnement	63 000.00 €

**2018-59 BUDGET GENERAL – DECISION MODIFICATIVE N°1**

Rapporteur : Mme CABANEL

Le Conseil Municipal, à la majorité (2 abstentions : Mme LENOEL, Mme COQ-LEFRANCQ) approuve les virements de crédits ci-dessous :

<b>Ouvertures de crédits - Section d'Investissement</b>			
<b>Imputations CHAP/ART/FCT</b>	<b>Libellés</b>	<b>Dépenses</b>	<b>Recettes</b>
13-1318-644-47	Subventions d'équipement CAF Maison Petite Enfance		1 000,00 €
2184-642-47	Mobilier Maison Petite Enfance	1 000,00 €	
	<b>Total investissement</b>	<b>1 000,00 €</b>	<b>1 000,00 €</b>

<b>Virements de crédits - Section de d'Investissement</b>			
<b>Imputations CHAP/ART/FCT</b>	<b>Libellés</b>	<b>Diminution de crédits</b>	<b>Augmentation de crédits</b>
020-020-01	Dépenses imprévues d'investissement	46 000,00 €	
204-20421-40	Subvention d'équipement Football Club SARLAT-MARCILLAC		18 000,00 €
21318-020-102	Travaux Centre Technique Municipal		6 500,00 €
21318-020-103	Travaux autres bâtiments publics	6 500,00 €	
21318-412-17	Travaux tennis Madrazès		9 800,00 €
21568-020-103	Autre matériel et outillage d'incendie		3 200,00 €
2158-024-36	Matériels festivités		10 000,00 €
2315-814-24	Travaux d'éclairage public		5 000,00 €
	<b>Total investissement</b>	<b>52 500,00 €</b>	<b>52 500,00 €</b>

<b>Virements de crédits - Section de Fonctionnement</b>			
<b>Imputations CHAP/ART/FCT</b>	<b>Libellés</b>	<b>Diminution de crédits</b>	<b>Augmentation de crédits</b>
65-6574-01	Subventions de fonctionnement aux associations	63 670,00 €	
65-6574-212	Subvention de fonctionnement OGEC école Sainte-Croix		63 000,00 €
67-6745-025	Subv. fonction. exception. Centre d'Information sur les Droits aux femmes		70,00 €
67-6745-025	Subvention fonctionnement exceptionnelle Asso. PERTRAC Découvertes		100,00 €
67-6745-025	Subv. fonction. exception. Amicale Laique SARLAT "Les Voisins du dessus"		500,00 €
	<b>Total fonctionnement</b>	<b>63 670,00 €</b>	<b>63 670,00 €</b>

**2018-60 BUDGET ANNEXE EAU - DECISION MODIFICATIVE N°1**

Rapporteur : M. DUVAL

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve les virements de crédits ci-dessous :

<b>Virements de crédits - Section de fonctionnement</b>			
<b>Imputations Chapitre/Article/Op</b>	<b>Libellés</b>	<b>Diminution de crédits</b>	<b>Augmentation de crédits</b>
023-023	Virement à la section d'investissement	33 190,00 €	
042-6811	Dotations aux amortissements		33 190,00 €
	<b>Total fonctionnement</b>	<b>33 190,00 €</b>	<b>33 190,00 €</b>

<b>Virements de crédits - Section d'investissement</b>			
<b>Imputations</b> Chapitre/Article/Op	<b>Libellés</b>	<b>Diminution de crédits</b>	<b>Augmentation de crédits</b>
021-021	Virement de la section d'exploitation	33 190,00 €	
040-281531	Amortissements réseaux d'adduction d'eau		33 190,00 €
	<b>Total investissement</b>	<b>33 190,00 €</b>	<b>33 190,00 €</b>

**2018-61 BUDGET ANNEXE CENTRE CULTUREL ET DE CONGRES - DECISION MODIFICATIVE N°1**

Rapporteur : M. KNEBLEWSKI

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve les virements de crédits ci-dessous :

<b>Virements de crédits - Section de d'investissement</b>			
<b>Imputations</b> Chapitres/Articles	<b>Libellés</b>	<b>Diminution de crédits</b>	<b>Augmentation de crédits</b>
20-2051	Concessions et droits assimilés		1 100,00 €
21-2153	Installations à caractère spécifique	1 700,00 €	
21-2184	Mobilier		600,00 €
	<b>Total investissement</b>	<b>1 700,00 €</b>	<b>1 700,00 €</b>

**2018-62 TARIFS DES SERVICES PUBLICS – LOCATION DE SALLES, GALERIES ET ENFEUS**

Rapporteur : M. KNEBLEWSKI

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de fixer, pour l'année 2018, les tarifs des locations des galeries d'exposition, des salles municipales et des enfeus conformément aux tableaux et conditions définies :

**LOCATION DES GALERIES D'EXPOSITION**

<b><u>Galerie MALRAUX</u></b>	
<b>Période d'exposition</b>	<b>Tarifs TTC 2018</b>
Du 13 au 26 Avril	220 €
Du 27 Avril au 14 Mai	250 €
Du 18 au 31 Mai	250 €
Du 1er au 14 Juin	300 €
Du 15 au 28 Juin	300 €
Du 29 Juin au 12 Juillet	400 €
Du 13 au 26 Juillet	400 €
Du 27 Juillet au 09 Août	400 €

Du 10 au 23 Août	400 €
Du 24 Août au 06 Septembre	400 €
Autres périodes (la quinzaine)	250 €

<b>Galerie LA BOÉTIE</b>	
<b>Période d'exposition</b>	<b>Tarifs TTC 2018</b>
Du 13 au 26 Avril	220 €
Du 27 Avril au 14 Mai	250 €
Du 18 au 31 Mai	250 €
Du 1er au 14 Juin	300 €
Du 15 au 28 Juin	300 €
Du 29 Juin au 12 Juillet	400 €
Du 13 au 26 Juillet	400 €
Du 27 Juillet au 09 Août	400 €
Du 10 au 23 Août	400 €
Du 24 Août au 06 Septembre	400 €
Autres périodes (la quinzaine)	250 €

<b>Galerie PLAMON – Salle 1</b>	
<b>Période d'exposition (la quinzaine)</b>	<b>Tarifs TTC 2018</b>
Mois de Mai	300 €
Mois de Juin, Août et Septembre	350 €
<b>Galerie PLAMON – Salle 2</b>	
<b>Période d'exposition (la quinzaine)</b>	<b>Tarifs TTC 2018</b>
Mois d'Août et Septembre	450 €
<b>EXPOSITIONS A L'ANCIEN ÉVÊCHÉ</b>	
<u>Autres expositions en dehors de la programmation municipale :</u> Salle Molière et Saint Exupéry (la quinzaine)	Forfait 500 €

### LOCATION DES SALLES DE L'ANCIEN EVECHE

<u>Dénomination</u>	<u>Type de Location</u>	<u>Tarifs 2018 TTC</u>
Salle Molière	Tarif journalier	150 €
Salle Saint-Exupéry	Tarif journalier	150 €
Salle Jean Tarde	Tarif journalier	60 €
Salles de l'Ancien Evêché (3)	Forfait	350 €

### LOCATION DES ENFEUS

<b>Groupes, Troupes et Associations Sarladaises</b>	
	<b>FORFAIT 2018 TTC</b>
Mise à disposition d'un éclairage simple et d'un technicien	100 €
Son Option 1 – Avec un technicien – Diffusion simple	225 €
Son Option 2 – Avec un technicien – Diffusion avec retour	350 €
Matériel de Lumière – Option 3 – avec deux techniciens	350 €
<b>Groupes, Troupes et Associations Extérieures</b>	
Matériel de Lumière, diffusion son avec retour et deux techniciens	300 €

- *Les associations sarladaises bénéficieront de la gratuité des salles de l'Ancien Evêché pour toute manifestation à but non lucratif, une fois par an, sous réserve de la disponibilité des salles.*
- *Une majoration de 100 € sera appliquée lorsque la Mairie fournit la prestation SSIAP (Service Sécurité Incendie Assistance aux Personnes).*

### **2018-63 TARIFS DES SERVICES PUBLICS – MATERIELS FESTIVITES**

Rapporteur : M. KNEBLEWSKI

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de fixer, à partir du 1<sup>er</sup> juillet 2018, les tarifs des locations des chapiteaux, stands et matériels conformément aux tableaux et conditions définies ci-dessous :

<b><u>Location des chapiteaux, stands et matériel</u></b>	
<i>Communauté de Communes de Sarlat-Périgord Noir</i>	
<b>Dimensions</b>	<b>Tarifs T.T.C</b>
- Chapiteaux 8 mètres x 5 mètres avec éclairage	190 €
- Chapiteaux 8 mètres x 5 mètres sans éclairage	170 €
- Chapiteaux 5 mètres x 5 mètres avec éclairage	130 €
- Chapiteaux 5 mètres x 5 mètres sans éclairage	110 €

- Stands 3 mètres x 3 mètres avec éclairage	60 €
- Stands 3 mètres x 3 mètres sans éclairage	50 €
- Eléments de scène ULMA (montage de 4m <sup>2</sup> minimum)	40 € les 4m <sup>2</sup>
- Barrières	3 € l'unité
- Chaises	3 € l'unité
- Tables	7 € l'unité

**2018-64 TARIFS DES SERVICES PUBLICS – RESTAURATION SCOLAIRE**

Rapporteur : Mme COLARDEAU-TRICHET

Le Conseil Municipal, à la majorité (1 contre : M. CHAMPOU 3 abstentions : M. DROIN, Mme COQ-LEFRANCQ, Mme LENOEL), approuve la tarification proposée et dit que cette tarification sera mise en application au 1<sup>er</sup> septembre 2018.

Quotient familial	Participation des familles
<300	0,80 €
301 à 500	1,50 €
501 à 700	3,00 €
701 à 900	3,15 €
901 à 1200	3,30 €
1201 à 1500	3,75 €
1501 à 2100	4,70 €
2101 à 2500	5,20 €
>2500	5,50 €
Sans justificatif	5,50 €
Adultes	6,00 €

**2018-65 ANIMATION DU PATRIMOINE – PROJETS 2018 – DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA DRAC**

Rapporteur : M. LASFARGUE

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve les dépenses d'animations au titre de l'année 2018 dans le cadre de l'opération « Ville d'Art et d'Histoire » et le plan de financement indiqué ci-dessous.

Il sollicite de la DRAC une subvention de 3 000 € afin de cofinancer à hauteur de 8,2 % le coût total de l'opération.



Il dit que les crédits seront inscrits au Budget Primitif 2018.

Recettes		Dépenses	
Etat (DRAC)	3 000 €		
Ateliers payants	1 000 €		
Commune de Sarlat	32 420 €		
<b>TOTAL</b>	<b>36 420 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>36 420 €</b>

**2018-66 CONSERVATION DU PATRIMOINE – RESTAURATION D’OEUVRES GRAPHIQUES – DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA DRAC**  
Rapporteur : M. LASFARGUE

Projet de délibération retiré.

**2018-67 SERVICE PUBLIC DE DISTRIBUTION D’EAU POTABLE - RAPPORT D’ACTIVITES 2017 ET NOTE D’INFORMATION DE L’AGENCE DE L’EAU**  
Rapporteur : M. DUVAL

Le Conseil Municipal a pris connaissance du rapport du délégataire du service d’eau potable au titre de l’exercice 2017 et de la note d’information de l’Agence de l’Eau Adour-Garonne.

Il dit que ces documents sont à la disposition du public en mairie et qu’un exemplaire de ces documents, accompagnés de la présente délibération, seront remis à Monsieur le Préfet de la Dordogne.

**2018-68 SERVICE PUBLIC D’ASSAINISSEMENT - RAPPORT D’ACTIVITES 2017 ET NOTE D’INFORMATION DE L’AGENCE DE L’EAU**  
Rapporteur : M. DUVAL

Le Conseil Municipal a pris connaissance du rapport du délégataire du service d’assainissement au titre de l’exercice 2017 et de la note d’information de l’Agence de l’Eau Adour-Garonne.

Il dit que ces documents sont à la disposition du public en mairie et qu’un exemplaire de ces documents, accompagnés de la présente délibération, seront remis à Monsieur le Préfet de la Dordogne.

**2018-69 CESSION DE LA PARCELLE BX N°173 CHEMIN DE LA GENDONNIE**  
Rapporteur : M. ALDRIN

Le Conseil Municipal, à l’unanimité, décide de céder la parcelle cadastrée BX n°173, Chemin de la Gendronnie, à Monsieur SYLVIAN pour un montant de 1.800 €

Il dit que les frais d'acte sont à la charge de M. SYLVIAN.  
Il autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents à intervenir.

**2018-70 MOTION RELATIVE A L'ABAISSMENT DE LA LIMITATION DE VITESSE SUR LES ROUTES**

Rapporteur : M. le Maire

Le Conseil Municipal, à la majorité (1 contre : Mme MARGAT) partage l'objectif national de poursuivre une politique active en matière de sécurité routière.

Il affirme que la poursuite de cet objectif doit notamment se traduire par une décision forte de l'Etat visant à rendre obligatoire le bridage de la puissance des moteurs des véhicules.

Il rejette la décision du gouvernement de réduire de manière uniforme la vitesse maximum autorisée de 90 à 80 km/heure sur l'ensemble des routes à deux voies démunies de séparateur central.

Il estime que ce dispositif a été décidé de façon précipitée et autoritaire, sans aucune concertation avec les collectivités ayant en charge la gestion et l'entretien de la majeure partie du réseau routier dans notre pays.

**2018-71 MOTION RELATIVE AU BUDGET DES AGENCES DE L'EAU ET A LA PREPARATION DU 11EME PROGRAMME DE L'AGENCE DE L'EAU**

Rapporteur : M. le Maire

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, regrette que les décisions du gouvernement remettent en cause le modèle de gestion de l'eau français.

Il déplore que le nouveau système fasse supporter aux usagers de l'eau l'ensemble des politiques environnementales.

Il alerte sur la capacité qu'auront les territoires de s'adapter à ces changements brutaux et en particulier à la diminution des moyens d'intervention des agences de l'eau, déjà trop perceptible en 2018 avec la suspension de programmation de nombreuses opérations sur le territoire de la Dordogne.

Il redoute que les objectifs européens de bon état des cours d'eau fixés par la Directive Cadre sur l'Eau ne puissent être atteints du fait de ces évolutions.

Il demande au Gouvernement de préciser la nature des mesures techniques et financières qui seront mises en place pour atteindre les objectifs fixés par la Directive Cadre sur l'Eau.

Il souhaite que les collectivités locales et les organismes concernés, qui connaissent parfaitement les spécificités de leurs territoires, soient étroitement associés à l'élaboration du 11<sup>ème</sup> programme.

Il demande la poursuite des programmes engagés sur les territoires et notamment :

- les réseaux de suivi et les études de connaissance des ressources eau,
- les études prospectives essentielles dans le cadre du changement climatique,
- les études, diagnostics ou schémas directeurs qui permettent d'engager les territoires sur le long terme,
- les travaux d'assainissement (stations et réseaux) pour les collectivités et les hébergements touristiques, en prenant en compte les enjeux de salubrité publique et de loisirs nautiques pour adapter les exigences de qualité,

- des rejets aux contextes locaux de développement des usages récréatifs,
- l'amélioration des " filières d'assainissement non collectif équipant 55% de la population périgourdine et la résorption des problèmes de salubrité publique par l'accompagnement des usagers et des SPANC,
- les investissements pour le traitement de l'eau potable permettant de conserver l'existant et de préserver les autres ressources en eau du territoire,
- les opérations d'entretien, de restauration des milieux aquatiques et des continuités écologiques,
- l'appui à la structuration de filières agricoles respectueuses de l'environnement et l'accompagnement au changement de pratiques culturelles,
- l'animation et la sensibilisation sur les territoires, aux différentes échelles d'intervention, qui constitue le levier essentiel de démarches coordonnées, cohérentes et adaptées.

Il demande en conséquence au Gouvernement d'infléchir sa politique de l'eau pour être à la hauteur des ambitions affichées par la France dans ce domaine.

**2018-72 PERSONNEL COMMUNAL – CONVENTION POUR LE CALCUL DES ALLOCATIONS PERTE D’EMPLOI ET SUIVI DE LA PRESTATION**

[Rapporteur : M. le Maire](#)

Le Conseil Municipal, à l’unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer la convention devant intervenir avec le Centre de Gestion de la Dordogne, pour le calcul des allocations de perte d’emploi.

**2018-73 CENTRE CULTUREL - RESIDENCES DE CREATION ARTISTIQUE – FINANCEMENT DRAC**

[Rapporteur : M. le Maire](#)

Le Conseil Municipal, à l’unanimité, approuve le projet de résidence de création artistique porté par le Centre Culturel.

Il rappelle que les crédits nécessaires à la concrétisation de ce projet sont inscrits au budget annexe 2018 du Centre Culturel.

Il sollicite le concours financier de la DRAC à hauteur de 18.000 €

Il autorise Monsieur le Maire à engager toutes les démarches inhérentes à la concrétisation de cette délibération.

*Conformément à l'article L2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales, le compte-rendu du Conseil Municipal est affiché en mairie sur les panneaux officiels prévus à cet effet.*

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 14 SEPTEMBRE 2018**

L'an Deux Mille Dix Huit, le Quatorze Septembre à Dix Huit Heures, le Conseil Municipal, à la suite de la convocation adressée par Monsieur le Maire, le 6 septembre, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques de Peretti, Maire.

**Présents** : Monsieur Jean-Jacques de PERETTI, Madame Marie-Louise MARGAT, Madame Marie-Pierre VALETTE, Monsieur Franck DUVAL, Madame Sophie COLARDEAU-TRICHET, Monsieur Michel KNEBLEWSKI, Monsieur Julien VANIERE, Madame Marlies CABANEL, Monsieur Francis LASFARGUE, Madame Marie-Pierre DELATTAIGNANT, Madame Gisèle FAUGERE, Monsieur Etienne CLOUP, Monsieur Toufik BENCHENA, Madame Carole DELBOS, Monsieur Gérard ZANIN, Monsieur Olivier THOMAS, Monsieur Romain BONDONNEAU, Madame Hélène COQ-LEFRANCQ, Madame Véronique LENOEL, Madame Anick LE GOFF, Monsieur Franc CHAMPOU.

**Procurations** : Monsieur Philippe MELOT à Madame Marlies CABANEL, Monsieur Patrick ALDRIN à Monsieur Francis LASFARGUE, Madame Nadine PERUSIN à Madame Sophie COLARDEAU-TRICHET, Monsieur Jean-Fred DROIN à Monsieur Romain BONDONNEAU, Madame Anick LE GOFF à Monsieur Franc CHAMPOU

Formant la majorité des membres en exercice.

Secrétaire de séance : Monsieur Toufik BENCHENA

**2018-74 RAPPORT D'ACTIVITES 2017 DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES SARLAT-PERIGORD NOIR ET COMPTES ADMINISTRATIFS**

Rapporteur : M. le Maire

Le Conseil Municipal, prend acte de la présentation du rapport d'activités 2017 des services de la Communauté de Communes Sarlat-Périgord Noir et des comptes administratifs.

**2018-75 PERSONNEL COMMUNAL - MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS DES EMPLOIS MUNICIPAUX PERMANENTS : CREATION DE POSTES**

Rapporteur : Mme CABANEL

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la création de deux postes d'adjoint technique, cadre d'emploi des adjoints techniques échelle C1, à temps complet à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2018.

Il autorise la modification correspondante du tableau des effectifs et dit que les crédits nécessaires sont inscrits au Budget Primitif 2018.

**2018-76 PERSONNEL COMMUNAL MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS DES EMPLOIS MUNICIPAUX PERMANENTS**

[Rapporteur : Mme CABANEL](#)

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la création de deux postes d'adjoint technique affectés au service bâtiments évènementiel et au service restauration, catégorie C, à temps complet, à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2018.

Il autorise la modification correspondante du tableau des effectifs et dit que les crédits nécessaires sont inscrits au Budget Primitif 2018.

**2018-77 PERSONNEL COMMUNAL - TRANSFORMATION DE POSTES LIEE AUX AVANCEMENTS DE GRADE (ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION N°2018-46)**

[Rapporteur : M. le Maire](#)

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, annule et remplace la délibération n° 2018-46 suite à une erreur matérielle.

Il approuve la transformation des postes emportant suppression de l'emploi quitté et la création de l'emploi occupé par avancement de grade.

Il autorise la modification du tableau des effectifs comme précisé ci-dessus et dit que les crédits nécessaires seront inscrits au Budget Primitif 2018.

**2018-78 REGLEMENT GENERAL SUR LA PROTECTION DES DONNEES (RGDP) – CONVENTION AVEC L'AGENCE TECHNIQUE DEPARTEMENTALE (ATD 24) ET DESIGNATION D'UN DELEGUE A LA PROTECTION DES DONNEES**

[Rapporteur : M. VANIERE](#)

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Il donne délégation à l'ATD 24 et désigne l'ATD 24 délégué mutualisé à la protection des données.

Il autorise Monsieur le Maire ou son représentant à effectuer toutes les démarches nécessaires pour la mise en œuvre de la présente délibération.

**2018-79 OUVERTURE DE COMPTES AU TRESOR - BUDGETS ANNEXES MARCHE COUVERT SAINTE MARIE, POLE EMPLOI ET CENTRE CULTUREL ET DE CONGRES**

[Rapporteur : Mme CABANEL](#)

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à demander à la Direction Générale des Finances Publiques l'ouverture des comptes au Trésor pour les budgets annexes « Pôle Emploi », « Centre Culturel et de Congrès » et « Marché Couvert Sainte Marie » au 1<sup>er</sup> janvier 2019.

**2018-80 CONVENTION D'OBJECTIFS AVEC LES ASSOCIATIONS - FESTIVAL DU FILM DE SARLAT**

[Rapporteur : M. KNEBLEWSKI](#)

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le projet de convention avec le Festival du Film de Sarlat et autorise Monsieur le Maire à signer la dite convention.

**2018-81 BUDGET GENERAL – ATTRIBUTION DE SUBVENTION COMPLEMENTAIRE**

Rapporteur : M. KNEBLEWSKI

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le versement d'une subvention de 1.200 € à l'Association des Portugais de Sarlat.

Il s'engage à inscrire les crédits nécessaires au Budget 2018.

**2018-82 DEBET JURIDICTIONNEL COMPTABLE PUBLIC – REMISE GRACIEUSE**

Rapporteur : M. le Maire

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'émettre un avis favorable à la demande de remise gracieuse formulée par Monsieur Patrice VAQUIER, comptable de la ville de Sarlat à l'encontre d'un débet s'élevant à 3 000 € prononcé par jugement du 18 juin 2018 de la Chambre Régionale des Comptes Nouvelle Aquitaine.

**2018-83 TARIF DES SERVICES PUBLICS – RESTAURATION SCOLAIRE**

Rapporteur : Mme COLARDEAU-TRICHET

Mme COLARDEAU-TRICHET rappelle que par délibération du 22 juin 2018 le Conseil Municipal a établi de nouveaux tarifs qu'il propose d'adapter, après concertation comme suit :

Le Quotient familial	Participation des familles 2015 à 2017	Participation des familles délibération 22.06.2018	Participation des familles proposition
C <300	0,80 €	0,80 €	0,80 €
o 301 à 500	1,20 €	1,50 €	1,35 €
n 501 à 700	2,35 €	3,00 €	2,65 €
s 701 à 900	2,40 €	3,15 €	2,80 €
e 901 à 1200	2,50 €	3,30 €	2,90 €
i 1201 à 1500	2,80 €	3,75 €	3,30 €
l 1501 à 2100	3,50 €	4,70 €	4,10 €
M 2101 à 2500	3,80 €	5,20 €	4,50 €
u >2500	4,00 €	5,50 €	4,75 €
n Sans justificatif	4,00 €	5,50 €	4,75 €
i Adultes	4,00 €	6,00 €	5,00 €

Le Conseil Municipal, à la majorité (4 abstentions : Mme Hélène COQ-LEFRANCQ, Mme LENOEL, Mme LE GOFF, M. CHAMPOU), approuve la tarification proposée.

Il dit que cette tarification est mise en application pour l'année scolaire 2018/2019.

**2018-84 ANIMATION DU PATRIMOINE – CONVENTION AVEC L’OFFICE DE TOURISME SARLAT-PERIGORD NOIR**  
Rapporteur : M. LASFARGUE

Le Conseil Municipal, à l’unanimité, approuve la convention avec l’Office de Tourisme définissant les modalités d’interventions et les obligations de chacune des parties sur la visite théâtralisée « La belle Sarladaise ».

Il autorise Monsieur le Maire, ou son Adjoint délégué, à signer la convention avec l’Office de Tourisme pour « La belle Sarladaise » et dit que les crédits correspondants sont inscrits au Budget Primitif 2018

**2018-85 AMENAGEMENT D’UN CHEMIN SUR LA RD 704 (REFECTION ET ELARGISSEMENT) – CONVENTION ENTRE LE DEPARTEMENT DE LA DORDOGNE, LA COMMUNAUTE DE COMMUNES SARLAT-PERIGORD NOIR ET LA COMMUNE DE SARLAT**  
Rapporteur : Mme VALETTE

Le Conseil Municipal, à l’unanimité, valide la convention ayant pour objet de fixer les modalités administratives, techniques et financières permettant l’aménagement de la voirie entre le Département de la Dordogne, la Communauté de communes Sarlat-Périgord Noir et la Commune de Sarlat-La Canéda.

Il autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention jointe et à effectuer toutes les démarches nécessaires à sa mise en place

**2018-86 TRAVAUX SUR RESEAUX AEP ET ASSAINISSEMENT SECTEUR DU PONTET - CONVENTION D’OCCUPATION DU DOMAINE FERROVIAIRE DE SNCF RESEAU**  
Rapporteur : M. DUVAL

Le Conseil Municipal, à l’unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer la convention d’occupation convention prévoyant notamment :

- une autorisation d’occupation pour une durée de 20 ans à compter du 03/09/2018, date de démarrage prévisionnelle des travaux sur le domaine public ferroviaire, pour se terminer le 02/09/2038 ;
- une redevance annuelle dont le montant est fixé à 150,87 Euros HT ;
- un montant forfaitaire fixé à 1 000,00 Euros HT, correspondant aux frais d’établissement et de gestion du dossier.

Il l’autorise à engager toutes les démarches y afférents et à signer tous les documents s’y rapportant.

**2018-87 ECLAIRAGE PUBLIC – RENOUELEMENT D’UN PROJECTEUR FONTAINE SAINTE MARIE**  
Rapporteur : Mme CABANEL

Le Conseil Municipal, à l’unanimité, donne mandat au Syndicat Départemental d’Energies de la Dordogne de faire réaliser pour le compte de la commune les travaux divers de renouvellement de l’éclairage public.

Il approuve le dossier qui lui est présenté, d’un montant de 1.364,56 € TTC.

Il s'engage à régler au Syndicat Départemental d'Energies de la Dordogne, à compter de la réception du décompte définitif des travaux et à l'émission du titre de recettes, les sommes dues, à modifier cette somme en fonction du montant définitif lorsque les travaux seront terminés et auront fait l'objet d'un décompte définitif récapitulatif des travaux et prestations réalisés par l'entreprise et le Syndicat Départemental d'Energies de la Dordogne et à créer les ressources nécessaires au paiement. Cette dépense obligatoire sera inscrite au budget de la Commune de SARLAT LA CANEDA, soit 511,71 € HT.

Il accepte de se conformer à l'ensemble des conditions particulières définies par le Syndicat Départemental d'Energies de la Dordogne et autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires qui seront établies.

**2018-88 ECLAIRAGE PUBLIC – RENOUELEMENT DE DEUX PAVES LUMINEUX AVENUE ARISTIDE BRIAND**

Rapporteur : Mme CABANEL

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne mandat au Syndicat Départemental d'Energies de la Dordogne de faire réaliser pour le compte de la commune les travaux divers de renouvellement de l'éclairage public.

Il approuve le dossier qui lui est présenté, d'un montant de 1.786,68 € TTC.

Il s'engage à régler au Syndicat Départemental d'Energies de la Dordogne, à compter de la réception du décompte définitif des travaux et à l'émission du titre de recettes, les sommes dues, à modifier cette somme en fonction du montant définitif lorsque les travaux seront terminés et auront fait l'objet d'un décompte définitif récapitulatif des travaux et prestations réalisés par l'entreprise et le Syndicat Départemental d'Energies de la Dordogne et à créer les ressources nécessaires au paiement. Cette dépense obligatoire sera inscrite au budget de la Commune de SARLAT LA CANEDA, soit 670,00 € HT.

Il accepte de se conformer à l'ensemble des conditions particulières définies par le Syndicat Départemental d'Energies de la Dordogne et autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires qui seront établies.

**2018-89 ADHESION A UN GROUPEMENT DE COMMANDES POUR LA FOURNITURE ET LA POSE DE PLAQUES DE RUE ET DE NUMEROS DES IMMEUBLES**

Rapporteur : M. DUVAL

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'adhérer au groupement de commandes pour la fourniture et la pose de plaques de rue, de leurs supports et de numéros d'immeuble, pour la période 2019-2022.

Il approuve la convention constitutive du groupement de commandes désignant la commune de Sarlat-La Canéda coordonnateur du groupement et l'habilitant à attribuer, signer et notifier l'accord-cadre selon les modalités fixées dans cette convention.

Il autorise Monsieur le Maire à signer la convention constitutive du groupement de commandes ainsi qu'à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération ;

Il décide que les dépenses inhérentes à la mise en œuvre du groupement et de ces procédures seront imputées sur le budget de l'exercice correspondant.

Il autorise Monsieur le Maire à exécuter l'accord-cadre afférent au groupement de commandes signé par le coordonnateur.



**2018- 90 COMMUNICATION - SAISINE DE LA CHAMBRE REGIONALE DES COMPTES PAR LE GUICHET UNIQUE DU SPECTACLE OCCASIONNEL : CLOTURE DE LA PROCEDURE**

Rapporteur : M. le Maire

Le Conseil Municipal prend acte de la communication et de la clôture de la procédure.

**COMMUNICATION**

- Activité de la Communauté de Communes Sarlat-Périgord Noir (compte rendu du Conseil Communautaire du 13 juillet 2018 conformément à l'article L.5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales)

**Décisions du Maire en vertu des délégations qui lui ont été confiées par le Conseil Municipal (article L 2122.22 du CGCT) depuis la dernière séance :**

- *Avenants aux marchés de travaux relatifs à la réhabilitation de l'école du Pignol*
- *MAPA - Aménagement lieu culturel Chapelle des Pénitents Blancs*
- *Désignation plaidant*
- *Désignation postulant*

*Conformément à l'article L2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales, le compte-rendu du Conseil Municipal est affiché en mairie sur les panneaux officiels prévus à cet effet.*

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 19 OCTOBRE 2018**

L'an Deux Mille Dix Huit, le Dix Neuf Octobre à Dix Huit Heures, le Conseil Municipal, à la suite de la convocation adressée par Monsieur le Maire, le 12 octobre, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques de Peretti, Maire.

**Présents** : Monsieur Jean-Jacques de PERETTI, Madame Marie-Louise MARGAT, Madame Marie-Pierre VALETTE, Monsieur Franck DUVAL, Monsieur Julien VANIERE, Madame Marlies CABANEL, Monsieur Francis LASFARGUE, Monsieur Patrick ALDRIN, Madame Gisèle FAUGERE, Madame Sophie KERVAUT, Monsieur Toufik BENCHENA, Madame Carole DELBOS, Madame Mélanie BASTOS, Monsieur Romain BONDONNEAU, Madame Hélène COQ-LEFRANCQ, Madame Véronique LENOEL, Madame Anick LE GOFF, Monsieur Franc CHAMPOU.

**Procurations** : Madame Sophie COLARDEAU-TRICHET à Monsieur Julien VANIERE, Madame Marie-Pierre DELATTAIGNANT à Madame Marlies CABANEL, Monsieur Etienne CLOUP à Monsieur Francis LASFARGUE, Madame Isabelle TEIXEIRA à Monsieur Patrick ALDRIN, Madame Nadine PERUSIN à Madame Marie-Louise MARGAT, Monsieur Olivier THOMAS à Madame Carole DELBOS, Madame Isabelle GRENOT-MALEVILLE à Monsieur Franck DUVAL, Monsieur Jean-Fred DROIN à Monsieur Romain BONDONNEAU

Formant la majorité des membres en exercice.

Secrétaire de séance : Madame Mélanie BASTOS

**2018-91 REMPLACEMENT D'UN MEMBRE DU CONSEIL MUNICIPAL**

Rapporteur : M. le Maire

Le Conseil Municipal prend acte de l'élection de Madame Mélanie BASTOS au sein du Conseil Municipal.

Il dit qu'il sera procédé à son inscription au tableau municipal.

**2018-92 PERSONNEL COMMUNAL – MISE A DISPOSITION DE PERSONNEL AUPRES DU BADMINTON CLUB DU SARLADAIS**

Rapporteur : M. DUVAL

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la mise à disposition d'un agent titulaire au bénéfice du « Badminton Club du Sarladais », dans les conditions ci-dessous :

Agent : Opérateur territorial Principal des APS du service des sports :

- Périodicité                      ↷ 1 heures 30 les mercredis (hors vacances scolaires)
- Durée                                ↷ 1<sup>er</sup> septembre 2018 au 30 juin 2019
- Fonctions assurées            ↷ Educateur de l'école de badminton

Il dit que les crédits nécessaires seront inscrits aux Budgets primitifs correspondants.

**2018-93 PERSONNEL COMMUNAL – MISE A DISPOSITION DE PERSONNEL AUPRES DU FOOTBALL CLUB SARLAT MARCILLAC**

Rapporteur : M. DUVAL

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la mise à disposition de 2 agents titulaires au bénéfice du «Football Club Sarlat Marcillac » dans les conditions ci-dessous :

Agent 1 : Adjoint technique principal 1<sup>ère</sup> classe

- Périodicité ↪ 8 heures hebdomadaires (hors vacances scolaires)
- Durée ↪ 1<sup>er</sup> septembre 2018 au 30 juin 2019
- Fonctions assurées ↪ Encadrement de l'école de foot/ Encadrement et entraînement des gardiens de but

Agent 2 : Adjoint d'Animation du service citoyenneté, jeunesse et sports :

- Périodicité ↪ 4 heures hebdomadaires (hors vacances scolaires)
- Durée ↪ 1<sup>er</sup> septembre 2018 au 30 juin 2019
- Fonctions assurées ↪ Encadrement de la section foot du collège La Boétie

Il dit que les crédits nécessaires seront inscrits aux Budgets primitifs correspondants.

**2018-94 PERSONNEL COMMUNAL – MISE A DISPOSITION DE PERSONNEL AUPRES DU CLUB ATHLETIQUE SARLAT PERIGORD NOIR**

Rapporteur : M. DUVAL

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la mise à disposition de 4 agents titulaires au bénéfice du «Club Athlétique Sarlat Périgord Noir » dans les conditions ci-dessous :

Agent 1 : Opérateur des Activités Physiques et Sportives du service citoyenneté jeunesse et sports :

- Périodicité A ↪ 4 heures les mercredis (hors vacances scolaires)
- Durée ↪ 1<sup>er</sup> septembre 2018 au 30 juin 2019
- Fonctions assurées ↪ Educateur de l'école de rugby
- Périodicité B ↪ 5 heures : 2h les mardis, 3h les jeudis (hors vacances scolaires)
- Durée ↪ 1<sup>er</sup> septembre 2018 au 30 juin 2019
- Fonctions assurées ↪ Section sportive de rugby du Lycée Pré de Cordy

Agent 2 : Opérateur Principal des Activités Physiques et Sportives du service citoyenneté jeunesse et sports:

- Périodicité A ↪ 3 heures les mercredis (hors vacances scolaires)
- Durée ↪ 1<sup>er</sup> septembre 2018 au 30 juin 2019
- Fonctions assurées ↪ Educateur de l'école de rugby
- Périodicité B ↪ 3 heures les samedis (hors vacances scolaires)
- Durée ↪ 1<sup>er</sup> septembre 2018 au 30 juin 2019
- Fonctions assurées ↪ Educateur de l'école de rugby

Agent 3 : Adjoint Technique Principal de 1<sup>ère</sup> Classe du service propreté :  
- Périodicité ↪ 3 heures les samedis (hors vacances scolaires)  
- Durée ↪ 1<sup>er</sup> septembre 2018 au 30 juin 2019  
- Fonctions assurées ↪ Educateur de l'école de rugby

Agent 4 : Agent de Maîtrise Principal du service cuisine communale :  
- Périodicité ↪ 3 heures les mercredis (hors vacances scolaires)  
- Durée ↪ 1<sup>er</sup> septembre 2018 au 30 juin 2019  
- Fonctions assurées ↪ Educateur de l'école de rugby

**2018-95 PERSONNEL COMMUNAL – MISE A DISPOSITION DE PERSONNEL AUPRES DU PERIGORD NOIR ATHLETISME**

Rapporteur : M. DUVAL

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la mise à disposition d'un agent titulaire au bénéfice du « Périgord Noir Athlétisme » dans les conditions ci-dessous :

Agent : Agent de Maîtrise du service des sports

- Périodicité ↪ 6 heures hebdomadaires (2h-mardi, 2h-jeudi et 2h samedi)  
- Durée ↪ 1<sup>er</sup> septembre 2018 au 30 juin 2019  
- Fonctions assurées ↪ Educateur de l'école d'athlétisme.

**2018-96 PERSONNEL COMMUNAL – MISE A DISPOSITION DE PERSONNEL AUPRES DU KARATE DO SAMOURAI SARLAT**

Rapporteur : M. DUVAL

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la mise à disposition d'un agent titulaire au bénéfice du « Karaté Do Samouraï Sarlat » dans les conditions ci-dessous :

Agent : Adjoint d'Animation du service citoyenneté, jeunesse et sports :

- Périodicité ↪ 4 heures hebdomadaires (hors vacances scolaires)  
- Durée ↪ 1<sup>er</sup> septembre 2018 au 30 juin 2019  
- Fonctions assurées ↪ Educateur au karaté Do Samouraï

**2018-97 PERSONNEL COMMUNAL – MISE A DISPOSITION DE PERSONNEL AUPRES DE SARLAT OLYMPIC CLUB GYMNASTIQUE SPORTIVE**

Rapporteur : M. DUVAL

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la mise à disposition d'un agent titulaire au bénéfice du «Sarlat Olympic Club Gymnastique Sportive» dans les conditions ci-dessous :

Agent 1 : Opérateur principal des activités physiques et sportives du service des sports :

- Périodicité ↪ 1 heures 30 hebdomadaires (hors vacances scolaires)
- Durée ↪ 1<sup>er</sup> septembre 2018 au 30 juin 2019
- Fonctions assurées ↪ Encadrement de l'école de gymnastique

**2018-98 PERSONNEL COMMUNAL – MISE A DISPOSITION DE PERSONNEL AUPRES DU SARLAT HANDBALL PÉRIGORD NOIR**  
Rapporteur : M. DUVAL

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la mise à disposition d'un agent titulaire au bénéfice du « Sarlat Handball Périgord Noir » dans les conditions ci-dessous :

Agent : Opérateur des activités physiques et sportives principal du service citoyenneté, jeunesse et sports :

- Périodicité ↪ 3 heures les mardis (hors vacances scolaires)
- Durée ↪ 1<sup>er</sup> septembre 2018 au 30 juin 2019
- Fonctions assurées ↪ Educateur de l'école de handball

**2018-99 MARCHES PUBLICS DE PRESTATION DE SERVICE D'ASSURANCES - CONSTITUTION D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES ET D'UNE COMMISSION D'APPEL D'OFFRES AD HOC**  
Rapporteur : M. le Maire

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'adhérer au groupement de commandes relatif aux marchés publics de prestation de service d'assurances.

Il approuve la convention, ci-annexée, réglant les dispositions prises entre les parties ci-dessus désignées pour la création d'un groupement de commandes, désignant la commune de Sarlat-La Canéda coordonnateur du groupement et l'habilitant à attribuer, signer et notifier les marchés selon les modalités fixées dans cette convention.

Il dit qu'une Commission d'Appel d'Offres (CAO) « ad hoc » est créée et qu'elle est présidée par Monsieur le Maire de la commune de Sarlat-La Canéda ayant pouvoir de coordination et d'adjudication, remplacé en cas d'empêchement par le Président de la CAO de la commune.

Il indique que cette CAO est composée d'un élu membre titulaire et d'un élu membre suppléant désignés par chaque partie.

Il dit que cette CAO pourra être assistée par des agents des membres du groupement, compétents dans la matière qui fait l'objet de la consultation ou en matière de marchés publics.

Il désigne Madame Marlies CABANEL, membre titulaire et Madame Marie-Pierre VALETTE, membre suppléant.

Il autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention constitutive du groupement de commandes ainsi qu'à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Il dit que les dépenses sont inscrites au budget primitif 2019.

## **2018-100 MODIFICATION DE LA COMPOSITION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

[Rapporteur : M. le Maire](#)

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de retenir un nombre de sièges total pour l'effectif du conseil communautaire de la Communauté de communes Sarlat Périgord noir de 37.

Il décide de fixer la répartition entre les communes membres comme suit :

<b>Communes</b>	<b>Nombre de conseillers titulaires</b>
Sarlat la Caneda	17
Proissans	2
Vitrac	2
Marcillac Saint Quentin	2
Saint André Allas	2
Vézac	2
Sainte Nathalène	2
Marquay	2
Beynac et Cazenac	2
La Roque Gageac	1
Saint Vincent de Cosse	1
Tamniès	1
Saint Vincent le Paluel	1
<b>TOTAL</b>	<b>37</b>

## **2018-101 TRANSFERTS DE COMPETENCES : PETITE ENFANCE, ENFANCE ET JEUNESSE ET MODIFICATION DES STATUTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES**

[Rapporteur : M. le Maire](#)

Le Conseil Municipal, à la majorité (2 abstentions : Mme Véronique LENOEL et Mme Annick LE GOFF), approuve la modification des statuts de la Communautés de communes Sarlat Périgord Noir pour qu'elle se dote des compétences petite enfance, enfance et jeunesse selon les termes précisés ci-dessous :

« **Petite enfance** : création, aménagement, gestion et animation **de l'ensemble** des structures et/ou des services d'accueil existants ou à créer.

**Enfance-Jeunesse** : création, aménagement, gestion et animation **de l'ensemble** des structures et/ou des services d'accueil existants ou à créer.

La CCSPN sera également compétente pour l'accueil périscolaire des mercredis **uniquement.** »

Il dit que ces transferts de compétences prendront effet le 1<sup>er</sup> janvier 2019.

**2018-102 VERSEMENT FONDS DE CONCOURS VOIRIE AU PROFIT DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES SARLAT-PERIGORD NOIR**

Rapporteur : M. DUVAL

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve l'attribution d'un fonds de concours d'un montant de 300.000 € à la Communauté de communes Sarlat-Périgord Noir.

Il autorise Monsieur le Maire à signer la convention ci-annexée ainsi que tous les documents nécessaires au versement de ce fonds de concours et à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Il dit que les crédits correspondants sont inscrits au budget 2018.

**2018-103 BUDGET GENERAL – ATTRIBUTIONS DE SUBVENTIONS COMPLEMENTAIRES**

Rapporteur : M. le Maire

Le Conseil Municipal, à la majorité (2 abstentions : Mme Annick LE GOFF et M. Franc CHAMPOU), approuve le versement des subventions suivantes :

Associations	Objet de la subvention	Montant
Avenir Sarlat	Subvention exceptionnelle Marché Nocturne	11 495.00 €
Avenir Sarlat	Subvention exceptionnelle Fête annuelle des commerçants	500.00 €
Comité des Fêtes de l'Endrevie	Subvention exceptionnelle Brocante de l'Endrevie	1 668.00 €

Il s'engage à inscrire les crédits nécessaires au Budget 2018.

**2018-104 BUDGET GENERAL – DECISION MODIFICATIVE N°2**

Rapporteur : M. le Maire

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve les virements de crédits ci-dessous :

<b>Virements de crédits - Section de d'Investissement</b>			
<b>Imputations CHAP/ART/FCT</b>	<b>Libellés</b>	<b>Diminution de crédits</b>	<b>Augmentation de crédits</b>
020-020-01	Dépenses imprévues d'investissement	30 000.00 €	
204-2041582-822	Subventions d'équipements autres groupements	50 000.00 €	
21318-020-102	Travaux Centre Technique Municipal		17 600,00 €
21318-411-16	Travaux gymnase		1 800.00 €
21318-412-15	Travaux d'équipements sportifs		20 100.00 €
2152-822-26	Installations de voirie	26 000,00 €	
21534-814-24	Travaux réseaux électrification		16 000.00 €
2158-412-15	Matériels service des sports		12 500.00 €
2158-813-23	Autres installations		30 000.00 €
2315-824-46	Travaux réhabilitation secteur sauvegardé		8 000,00 €
	<b>Total investissement</b>	<b>106 000,00 €</b>	<b>106 000.00 €</b>

**2018-105 BUDGET ANNEXE CENTRE CULTUREL ET DE CONGRES – DECISION  
MODIFICATIVE N°2**

[Rapporteur : M. le Maire](#)

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve les virements de crédits ci-dessous :

<b>Virements de crédits - Section de d'investissement</b>			
<b>Imputations</b> Chapitres/Articles	<b>Libellés</b>	<b>Diminution de crédits</b>	<b>Augmentation de crédits</b>
20-2051	Concessions et droits assimilés		700,00 €
21-2153	Installations à caractère spécifique	700,00 €	
	<b>Total investissement</b>	<b>700,00 €</b>	<b>700,00 €</b>

**2018-106 CREANCES ETEINTES**

[Rapporteur : M. le Maire](#)

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'annuler les titres ci-dessous :

<b>Année</b>	<b>N° du titre</b>	<b>Objet</b>	<b>Montant</b>
2013	2611-44	Taxe Locale Publicité Extérieure	192.00 €
2014	3506-45	Taxe Locale Publicité Extérieure	194.30 €
2017	474-60	Périscolaire	12.10 €
2017	617-62	Périscolaire	1.10 €
2012	1366-9	Taxe Locale Publicité Extérieure	192.00 €
2013	2611-7	Taxe Locale Publicité Extérieure	192.00 €
2014	3506-7	Taxe Locale Publicité Extérieure	194.30 €
2012	1599	Droite de voirie	36.00 €
2014	3170-329	Restauration scolaire	64.00 €
2014	3427-329	Restauration scolaire	38.00 €
2014	3507-324	Restauration scolaire	58.00 €
2014	3678-324	Restauration scolaire	47.00 €
2014	972	Restauration scolaire	38.00 €
2014	1310	Restauration scolaire	100.00 €
2014	1759	Restauration scolaire	36.00 €
2014	2162	Restauration scolaire	82.00 €
2014	2707	Restauration scolaire	112.00 €
2015	1414-326	Restauration scolaire	51.20 €
2015	179-319	Restauration scolaire	24.00 €
2015	291-330	Restauration scolaire	63.00 €
2015	35-324	Restauration scolaire	58.00 €
2015	434-331	Restauration scolaire	36.00 €
2015	664-333	Restauration scolaire	49.00 €
2015	955-331	Restauration scolaire	63.00 €
2015	956-280	Restauration scolaire	8.00 €
2015	897	Accueil périscolaire	16.20 €
2014	3506-38	Taxe Locale Publicité Extérieure	185.20 €
2015	1991-7	Taxe Locale Publicité Extérieure	186.66 €
2016	1842-29	Taxe Locale Publicité Extérieure	186.66 €
2017	1353-249	Restauration scolaire	8.80 €



2017	1109-249	Restauration scolaire	8.80 €
2017	1235-244	Restauration scolaire	12.00 €
2017	310-252	Restauration scolaire	0.40 €
2017	376-248	Restauration scolaire	8.40 €
2017	469-249	Restauration scolaire	15.60 €
2017	619-244	Restauration scolaire	16.80 €
2017	989-258	Restauration scolaire	12.80 €
2016	1235-55	Occupation Domaine public terrasses	1 120.00 €
2016	1362-55	Occupation Domaine public terrasses	1 120.00 €
2012	571	Restauration scolaire	124.00 €
2017	213-28	Multi-accueil	59.72 €
2017	297-25	Multi-accueil	59.86 €
2017	380-23	Multi-accueil	59.86 €
2017	472-28	Multi-accueil	59.86 €
2017	608-28	Multi-accueil	59.86 €
2016	1517-439	Restauration scolaire	30.55 €
2016	1659-400	Restauration scolaire	18.80 €
2016	1841-442	Restauration scolaire	28.20 €
2016	1980-442	Restauration scolaire	21.15 €
2017	141-353	Restauration scolaire	35.25 €
2017	167-323	Restauration scolaire	21.15 €
2017	310-309	Restauration scolaire	25.85 €
2017	376-302	Restauration scolaire	18.80 €
2017	469-305	Restauration scolaire	23.50 €
2017	619-300	Restauration scolaire	30.55 €
2017	716-240	Restauration scolaire	7.05 €
2012	1708	Occupation Domaine Public Terrasses	355.09 €
2012	1709	Occupation Domaine Public Terrasses	1 177.36 €
2014	656	Restauration scolaire	37.50 €
2014	732	Restauration scolaire	13.30 €
2014	1031	Restauration scolaire	20.00 €
2014	1405	Restauration scolaire	42.50 €
2014	1830	Restauration scolaire	17.50 €
2014	1867	Restauration scolaire	10.80 €
2014	2250	Restauration scolaire	30.00 €
2014	2517	Restauration scolaire	12.50 €
2014	2884	Restauration scolaire	14.85 €
2014	3017	Occupation Domaine Public Terrasses	756.80 €
2015	1038	Occupation Domaine Public Terrasses	760.00 €
2015	1038	Occupation Domaine Public Terrasses	760.00 €
<b>TOTAL</b>			<b>9 531.53 €</b>

Il dit que les crédits nécessaires seront inscrits à l'article 6542 « Créances éteintes » du Budget Primitif 2018.

Il autorise Monsieur le Maire à signer tous documents afférents à cette décision.

**2018-107 EFFACEMENT SUPPLEMENTAIRE DE RESEAUX RUE DU COMMANDANT MARATUEL – PRISE EN CHARGE DES TRAVAUX PAR LE SDE 24**

[Rapporteur : M. ALDRIN](#)

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte d'inclure environ 100 mètres d'effacement supplémentaires dans l'étude initialement prévu du SDE24 de la rue du Commandant Maratuel.

Il décide de confier au SDE 24 une étude supplémentaire portant sur 100 mètres d'effacement de réseaux par rapport au projet initial de la rue du Commandant Maratuel.

**2018-108 EFFACEMENT DE RESEAUX ET MODERNISATION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC RUE DELPEYRAT ET IMPASSE DES CLARISSES – PRISE EN CHARGE DES TRAVAUX PAR LE SDE 24**

[Rapporteur : M. ALDRIN](#)

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte de procéder à l'effacement des réseaux et à la modernisation de l'éclairage public rue Delpeyrat et impasse des Clarisses et ce, préalablement à l'aménagement des espaces publics aux abords du futur Pôle Culturel et Jeunesse par la Communauté de communes Sarlat-Périgord Noir.

Il décide de confier au SDE 24 le projet correspondant, à savoir l'effacement des réseaux et la modernisation de l'éclairage public rue Delpeyrat et impasse des Clarisses.

**2018-109 SECTEUR SAUVEGARDE – REMPLACEMENT DES PORTES BOIS PAR DES PORTES EN BETON FIBRE**

[Rapporteur : M. le Maire](#)

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve d'effectuer le remplacement des portes bois par des portes en béton fibré en 2019 pour la partie Est du secteur sauvegardé.

Il décide de confier le projet au Syndicat Départemental d'Energies de la Dordogne. Il mandate Monsieur le Maire pour effectuer les démarches nécessaires auprès dudit syndicat

**2018-110 PRESENTATION DU RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE POUR L'EXERCICE 2017 DU SIAEP DU PERIGORD NOIR**

[Rapporteur : M. DUVAL](#)

Le Conseil Municipal prend acte du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'alimentation en eau potable adopté par le comité syndical du SIAEP du Périgord Noir, pour l'exercice 2017.

**201-111 RAPPORT D'OBSERVATIONS DEFINITIVES DE LA CHAMBRE REGIONALE DES COMPTES : BILAN DES ACTIONS ENTREPRISES SUITE AUX RECOMMANDATIONS RECUES**

Rapporteur : M. le Maire

Le Conseil Municipal prend acte du rapport annexé à la délibération et du bilan des actions entreprises par la ville de Sarlat suite au rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes présenté en Conseil Municipal le 6 novembre 2017.

**Décisions du Maire en vertu des délégations qui lui ont été confiées par le Conseil Municipal (article L 2122.22 du CGCT) depuis la dernière séance :**

- *Bail salle Musée Aquarium - Mme Noellet*
- *Défense des intérêts de la commune – Consorts Lachaume*
- *Bail avec l'association Musique et Arts du Spectacle*
- *Bail avec l'association La Pelle aux Idées*

**Questions diverses :**

- Présentation du dispositif « centre de santé »

*Conformément à l'article L2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales, le compte-rendu du Conseil Municipal est affiché en mairie sur les panneaux officiels prévus à cet effet.*

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 16 NOVEMBRE 2018**

L'an Deux Mille Dix Huit, le à Dix Huit Heures et Trente Minutes, le Conseil Municipal, à la suite de la convocation adressée par Monsieur le Maire, le 9 novembre, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques de Peretti, Maire.

**Présents** : Monsieur Jean-Jacques de PERETTI, Madame Marie-Louise MARGAT, Madame Marie-Pierre VALETTE, Monsieur Michel KNEBLEWSKI, Madame Sophie COLARDEAU-TRICHET, Monsieur Julien VANIERE, Monsieur Franck DUVAL, Madame Marlies CABANEL, Monsieur Francis LASFARGUE, Madame Marie-Pierre DELATTAIGNANT, Monsieur Patrick ALDRIN, Madame Gisèle FAUGERE, Monsieur Etienne CLOUP, Madame Nadine PERUSIN, Madame Isabelle GRENOT-MALEVILLE, Monsieur Romain BONDONNEAU, Monsieur Jean-Fred DROIN, Madame Véronique LENOEL, Madame Anick LE GOFF.

**Procurations** : Madame Isabelle TEIXEIRA à Madame Gisèle FAUGERE, Madame Sophie KERVAUT à Madame Marlies CABANEL, Monsieur Toufik BENCHENA à Madame Marie-Pierre VALETTE, Madame Carole DELBOS à Madame Marie-Pierre DELATTAIGNANT, Monsieur Gérald ZANIN à Monsieur Patrick ALDRIN, Monsieur Philippe CARLE à Monsieur Jean-Jacques de PERETTI, Monsieur Olivier THOMAS à Monsieur Francis LASFARGUE, Madame Mélanie BASTOS à Monsieur Franck DUVAL, Madame Hélène COQ-LEFRANCQ à Monsieur Romain BONDONNEAU, Monsieur Franc CHAMPOU à Madame Anick LE GOFF.

Formant la majorité des membres en exercice.

Secrétaire de séance : Monsieur Julien VANIERE

**2018-112 EVOLUTION DU NOMBRE DE POSTES D'ADJOINTS AU MAIRE**

Rapporteur : M. le Maire

Le Conseil Municipal, à la majorité (6 abstentions : M. BONDONNEAU, Mme COQ-LEFRANCQ, M. DROIN, Mme LENOEL, Mme LE GOFF, M. CHAMPOU), décide la suppression d'un poste d'adjoint au Maire

Il fixe, en conséquence, à sept (7) le nombre de postes d'Adjoints au Maire et dit que le tableau du Conseil Municipal tenant compte de la présente décision est annexé à la délibération

**2018-113 STATUT DE L'ELU - DETERMINATION DE L'ENVELOPPE INDEMNITAIRE**

Rapporteur : M. le Maire

Le Conseil Municipal, à la majorité (6 abstentions : M. BONDONNEAU, Mme COQ-LEFRANCQ, M. DROIN, Mme LENOEL, Mme LE GOFF, M. CHAMPOU), dit que les indemnités de fonction des élus municipaux seront calculées comme indiqué à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2018.

Il dit que les indemnités de fonction sont payées mensuellement et revalorisées en fonction de l'évolution de la valeur du point d'indice des fonctionnaires.  
Il décide d'inscrire au budget les crédits correspondants.

**TABLEAU RECAPITULANT L'ENSEMBLE DES INDEMNITES ALLOUEES  
AUX MEMBRES DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE**

FONCTION	MONTANT MENSUEL BRUT OCTROYE	% INDICE BRUT TERMINAL
Maire	3.309,41 €	85.5 %
Adjoint délégué à l'emploi, au développement économique et à l'occupation du domaine public	1.199,90 €	31 %
Adjoints (7)	1.083,78 €	28 %
Conseiller Municipal délégué « auprès » du maire n°1	909,61 €	23,5 %
Conseiller Municipal délégué « auprès » du maire n°2	816,71 €	21.1 %
Conseillers Municipaux délégués (2)	344,49 €	8.9 %

**2018-114 STATUT DE L'ELU - MAJORATION DES INDEMNITES**

Rapporteur : M. le Maire

Le Conseil Municipal, à la majorité (6 abstentions : M. BONDONNEAU, Mme COQ-LEFRANCQ, M. DROIN, Mme LENOEL, Mme LE GOFF, M. CHAMPOU), dit que les indemnités de fonction du Maire et des Adjoints seront majorées de 20 % et 25 % comme indiqué à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2018.

Il dit que les indemnités de fonction sont payées mensuellement et revalorisées en fonction de l'évolution de la valeur du point d'indice des fonctionnaires.

Il décide d'inscrire au budget les crédits correspondants.

**2018-115 COMMUNAUTE DE COMMUNES SARLAT PERIGORD NOIR – ELECTION  
DES CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES**

Rapporteur : M. le Maire

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, procède à l'élection des conseillers communautaires à bulletin secret

Liste déposée :

Liste unique : « Conseil Municipal de Sarlat » :

1. Jean-Jacques de PERETTI
2. Marie-Louise MARGAT
3. Franck DUVAL
4. Marie-Pierre VALETTE
5. Michel KNEBLEWSKI
6. Sophie COLARDEAU-TRICHET
7. Julien VANIERE
8. Marlies CABANEL
9. Patrick ALDRIN
10. Marie-Pierre DELATTAIGNANT
11. Etienne CLOUP
12. Gisèle FAUGERE
13. Jean-fred DROIN
14. Isabelle TEIXEIRA
15. Romain BONDONNEAU
16. Anick LE GOFF
17. Hélène COQ-LEFRANCQ

Nombre de votants : 29

Bulletins blancs ou nuls : 0

Nombre de suffrages exprimés : 29

Sièges à pourvoir : 17

Quotient électoral : 1,70

	VOIX	NOMBRE DE SIEGE
Liste unique	19	17

Il proclame les conseillers communautaires :

Liste unique : « Conseil municipal de Sarlat » :

1. Jean-Jacques de PERETTI
2. Marie-Louise MARGAT
3. Franck DUVAL
4. Marie-Pierre VALETTE
5. Michel KNEBLEWSKI
6. Sophie COLARDEAU-TRICHET
7. Julien VANIERE
8. Marlies CABANEL
9. Patrick ALDRIN
10. Marie-Pierre DELATTAIGNANT
11. Etienne CLOUP
12. Gisèle FAUGERE
13. Jean-fred DROIN
14. Isabelle TEIXEIRA
15. Romain BONDONNEAU
16. Anick LE GOFF
17. Hélène COQ-LEFRANCQ

**2018-116 RENOUVELLEMENT DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES**

[Rapporteur : M. le Maire](#)

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, dit que la CAO est composée des membres suivants, outre Monsieur le Maire ou son représentant, Président :

<b><u>TITULAIRES</u></b>
M. Patrick ALDRIN
M. Francis LASFARGUE
M. Etienne CLOUP
M. Gérald ZANIN
M. Jean-Fred DROIN
<b><u>SUPPLEANTS</u></b>
M. Franck DUVAL
M. Julien VANIERE
M. Michel KNEBLEWSKI
Mme Gisèle FAUGERE
Mme Anick LE GOFF

**2018-117 MARCHES PUBLICS DE PRESTATION DE SERVICE D'ASSURANCES - GROUPEMENT DE COMMANDES – MODIFICATION DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES AD HOC**

[Rapporteur : M. le Maire](#)

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, désigne les membres de la CAO ad hoc pour la commune de Sarlat :

<b><u>TITULAIRES</u></b>	<b><u>SUPPLEANTS</u></b>
Mme Marie-Pierre VALETTE	M. Franck DUVAL

Il dit que les autres termes de la délibération n°2018-99 du 19 octobre 2018 demeurent inchangés la représentation de la ville de Sarlat à la CAO ad hoc :

**2018-118 DESIGNATION D'UN REPRESENTANT DE LA COMMUNE - FONDATION POUR SARLAT ET LE PERIGORD NOIR**

[Rapporteur : M. le Maire](#)

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, désigne les représentants de la commune au sein de la Fondation pour Sarlat et le Périgord Noir :

<b><u>CONSEIL MUNICIPAL</u></b>
M. Jean-Jacques de PERETTI
M. Francis LASFARGUE
M. Franck DUVAL
Mme Marie-Pierre VALETTE

**2018-119 DESIGNATION D'UN REPRESENTANT DE LA COMMUNE SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ENERGIES - SECTEUR DE SARLAT**

[Rapporteur : M. le Maire](#)

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, désigne les représentants de la commune aux territoires intercommunaux d'énergies de la Dordogne pour le secteur de SARLAT :

<b><u>TITULAIRES</u></b>	<b><u>SUPPLEANTS</u></b>
M. Jean-Jacques de PERETTI	M. Etienne CLOUP
Mme Marlies CABANEL	M. Gérald ZANIN

**2018-120 DESIGNATION D'UN REPRESENTANT DE LA COMMUNE SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ADDUCTION D'EAU POTABLE VITRAC-LA CANEDA**

[Rapporteur : M. le Maire](#)

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, désigne les représentants de la commune au Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable Vitrac-La Canéda :

<b><u>TITULAIRES</u></b>	<b><u>SUPPLEANTS</u></b>
M. Patrick ALDRIN	Mme Nadine PERUSIN
Mme Marlies CABANEL	M. Franck DUVAL

**2018-121 EFFACEMENT DE RESEAUX ET MODERNISATION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC RUE LACHAMBEAUDIE – PRISE EN CHARGE DES TRAVAUX PAR LE SDE 24**

[Rapporteur : M. le Maire](#)

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte le principe de l'opération d'effacement des réseaux et à la modernisation de l'éclairage public rue Lachambeaudie et ce, dans la continuité de la modernisation rue Maratuel, préalablement à l'aménagement des espaces publics d'un quartier complet de la ville.

Il décide de confier au SDE 24 le projet correspondant, à savoir l'effacement des réseaux et la modernisation de l'éclairage public rue Lachambeaudie.



## COMMUNICATION

- Activité de la Communauté de Communes Sarlat-Périgord Noir (compte rendu du Conseil Communautaire du 1<sup>er</sup> octobre 2018 conformément à l'article L.5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales)

*Conformément à l'article L2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales, le compte-rendu du Conseil Municipal est affiché en mairie sur les panneaux officiels prévus à cet effet.*

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 14 DECEMBRE 2018**

L'an Deux Mille Dix Huit, le Quatorze Décembre à Dix Huit Heures et Trente Minutes, le Conseil Municipal, à la suite de la convocation adressée par Monsieur le Maire, le 7 décembre, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques de Peretti, Maire.

**Présents** : Monsieur Jean-Jacques de PERETTI, Madame Marie-Louise MARGAT, Madame Marie-Pierre VALETTE, Monsieur Franck DUVAL, Madame Sophie COLARDEAU-TRICHET, Monsieur Julien VANIERE, Madame Marlies CABANEL, Monsieur Francis LASFARGUE, Madame Marie-Pierre DELATTAIGNANT, Monsieur Patrick ALDRIN, Madame Gisèle FAUGERE, Monsieur Etienne CLOUP, Madame Nadine PERUSIN, Madame Sophie KERVAUT, Monsieur Toufik BENCHENA, Madame Carole DELBOS, Monsieur Gérald ZANIN, Monsieur Olivier THOMAS, Madame Mélanie BASTOS, Monsieur Romain BONDONNEAU, Madame Hélène COQ-LEFRANCQ, Madame Véronique LENOEL, Madame Anick LE GOFF, Monsieur Franc CHAMPOU

**Procurations** : Monsieur Michel KNEBLEWSKI à Monsieur Julien VANIERE, Madame Isabelle TEIXEIRA à Monsieur Patrick ALDRIN, Madame Isabelle GRENOT-MALEVILLE à Monsieur Franck DUVAL, Monsieur Jean-Fred DROIN à Madame Hélène COQ-LEFRANCQ.

Formant la majorité des membres en exercice.

Secrétaire de séance : Madame Mélanie BASTOS

**2018-122 PERSONNEL COMMUNAL - MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS DES EMPLOIS MUNICIPAUX PERMANENTS : SUPPRESSION DE POSTES AU TITRE DE LA PROMOTION INTERNE**

Rapporteur : Mme CABANEL

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la suppression des postes ouverts, non pourvus, au titre de la promotion interne 2018, à savoir :

- ↪ 2 techniciens territoriaux
- ↪ 1 agent de maîtrise
- ↪ 1 conseiller socio-éducatif

Il approuve la suppression du poste d'adjoint technique principal de 2ème classe et du poste d'agent de maîtrise, suite aux nominations sur liste d'aptitude.

Il autorise la modification correspondante du tableau des effectifs.

**2018-123 PERSONNEL COMMUNAL - MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS DES EMPLOIS MUNICIPAUX PERMANENTS : CREATION DE POSTES ET MISE A JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS**

Rapporteur : Mme CABANEL

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la création d'un poste d'adjoint technique affecté au service propreté, catégorie C, à temps complet, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019.

Il autorise la modification correspondante du tableau des effectifs et dit que les crédits nécessaires seront inscrits au budget prévisionnel 2019.

**2018-124**    **PERSONNEL COMMUNAL – TRANSFERT DE LA COMPETENCE PETITE ENFANCE ENFANCE JEUNESSE – SUPPRESSIONS DE POSTES ET MISES A DISPOSITION**

Rapporteur : Mme CABANEL

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise les suppressions de postes suivants au tableau des effectifs :

- 1 poste d'attaché principal à temps complet
- 1 poste d'attaché à temps complet
- 1 poste de rédacteur principal 2<sup>ème</sup> classe à temps complet
- 1 poste d'adjoint administratif à temps complet
- 1 poste d'animateur à temps complet
- 2 postes d'adjoint d'animation principal 2<sup>ème</sup> classe à temps complet
- 5 postes d'adjoint d'animation à temps complet
- 1 poste d'adjoint d'animation à hauteur de 18h54mn hebdomadaires
- 1 poste d'adjoint d'animation à hauteur de 28h hebdomadaires
- 1 poste de conseiller des APS à temps complet
- 4 postes d'auxiliaire de puériculture principal 1<sup>ère</sup> classe à temps complet
- 3 postes d'éducateur principal jeunes enfants à temps complet
- 1 poste d'éducateur principal jeunes enfants à hauteur de 4h49mn hebdomadaires
- 1 poste d'éducateur principal jeunes enfants à hauteur de 23h00mn hebdomadaires
- 2 postes d'éducateur jeunes enfants à temps complet
- 1 poste d'éducateur jeunes enfants à hauteur de 17h30mn hebdomadaires
- 1 poste d'ATSEM principal 1<sup>ère</sup> classe à temps complet
- 22 postes d'assistantes maternelles

Il autorise Monsieur le Maire à signer la convention de mise à disposition des agents ayant refusé le transfert soit :

- Un agent sur le grade d'adjoint d'animation à hauteur de 5h49mn hebdomadaires, sous contrat de droit public
- Un agent sur le grade d'adjoint d'animation à hauteur de 24h27mn hebdomadaires, sous contrat de droit public
- Un agent sur le grade d'adjoint d'animation à hauteur de 29h00mn hebdomadaires, titulaire de la FPT
- Un agent sur le grade d'adjoint d'animation à hauteur de 17h10mn hebdomadaires, sous contrat de droit public
- Un agent sur le grade d'adjoint d'animation à hauteur de 17h57mn hebdomadaires, sous contrat de droit public
- Un agent sur le grade d'adjoint d'animation à hauteur de 18h06mn hebdomadaires, sous contrat de droit public

- Un agent sur le grade d'adjoint d'animation à hauteur de 5h09mn hebdomadaires, sous contrat de droit public
- Un agent sur le grade d'adjoint d'animation à hauteur de 21h18mn hebdomadaires, sous contrat de droit public
- Un agent sur le grade d'adjoint d'animation à hauteur de 18h33mn hebdomadaires, titulaire de la FPT
- Un agent sur le grade d'adjoint d'animation à hauteur de 8h13mn hebdomadaires, sous contrat de droit privé
- Un agent sur le grade d'adjoint d'animation à hauteur de 18h11mn hebdomadaires, sous contrat de droit public
- Un agent sur le grade d'adjoint d'animation à hauteur de 15h42mn hebdomadaires, sous contrat de droit privé
- Un agent sur le grade d'adjoint d'animation à hauteur de 8h10mn hebdomadaires, sous contrat de droit public
- Un agent sur le grade d'adjoint d'animation à hauteur de 29h04mn hebdomadaires, sous contrat de droit public
- Un agent sur le grade d'adjoint technique à hauteur de 26h13mn hebdomadaires, stagiaire de la FPT

Il dit que les crédits nécessaires seront inscrits au budget prévisionnel 2019.

**2018-125**    **PERSONNEL COMMUNAL – MISE A DISPOSITION DE PERSONNEL**  
Rapporteur : Mme CABANEL

La ville de Sarlat va créer un service fauchage qui sera doté de deux agents à temps complet sur un rythme de travail annualisé du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre, à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2019.

La Communauté de Communes Sarlat-Périgord Noir a, dans ses équipes, du personnel possédant les compétences nécessaires pour occuper ces postes.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise la signature de la convention de mise à disposition.

Il dit que les crédits nécessaires seront inscrits au Budget Primitif 2019 Il propose donc que soient mis à disposition, auprès de la ville de Sarlat, deux agents du cadre d'emploi des adjoints techniques, à temps complet, et ce dès le 1<sup>er</sup> janvier 2019.

**2018-126**    **PERSONNEL COMMUNAL – REGIME INDEMNITAIRE TENANT COMPTE DES FONCTIONS, DES SUJETIONS, DE L'EXPERTISE ET DE L'ENGAGEMENT PROFESSIONNEL (RIFSEEP) - MISE EN PLACE DU CIA (COMPLEMENT INDEMNITAIRE ANNUEL)**  
Rapporteur : M. le Maire

Le Conseil Municipal, à la majorité (2 abstentions : Mme LE GOFF, M. CHAMPOU) adopte les propositions de Monsieur le Maire relatives aux conditions de modulation et d'attribution du CIA.

Il dit que les dispositions de la présente délibération prendront effet au 1<sup>er</sup> janvier 2019 et que les crédits suffisants sont prévus au budget de l'exercice.

**2018-127 DEVELOPPEMENT DE L'ACTIVITE ECONOMIQUE – OUVERTURE DOMINICALE DES COMMERCES DE DETAIL**

Rapporteur : Mme VALETTE

Le Conseil Municipal, à la majorité (1 contre : Mme LE GOFF .4 abstentions : Mme COQ-LEFRANCQ, M. DROIN, Mme LENOEL, M. CHAMPOU) donne un avis favorable sur le calendrier 2019 relatif aux ouvertures dominicales autorisées soit :

- les dimanches 6 et 13 janvier 2019
- les dimanches 7-14-21-28 juillet 2019
- les dimanches 4-11-18-25 aout 2019
- les dimanches 22 et 29 décembre 2019

Il autorise Monsieur le Maire à engager l'ensemble des démarches et procédures.

**2018-128 INDEMNITE DE CONSEIL – COMPTABLE PUBLIC**

Rapporteur : M. le Maire

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'allouer à Madame Isabelle TREMBLAIS l'indemnité de conseil au taux de 100 % à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2018.

Il rappelle que les crédits nécessaires sont inscrits au budget correspondant.

**2018-129 BUDGET GENERAL – ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS COMPLEMENTAIRES**

Rapporteur : M. le Maire

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le versement des subventions dans les conditions exposées :

Associations	Objet de la subvention	Montant
Soleil Levant Taekwondo	Subvention exceptionnelle Pass'Sport Club	20.00 €
SOC Gym	Subvention exceptionnelle Pass'Sport Club	40.00 €
Périgord Escalade	Subvention exceptionnelle Pass'Sport Club	20.00 €
Avenir Sarlat	Subvention de fonctionnement	12 000.00 €
Périgord Noir Athlétisme	Subvention exceptionnelle Mise à disposition de personnel 2017	5 542.54 €
Football Club Sarlat Marcillac	Subvention exceptionnelle Mise à disposition de personnel 2017	8 162.07 €
Club Athlétique Sarlat-Périgord Noir	Subvention exceptionnelle Mise à disposition de personnel 2017	10 982.41 €
Périgord Noir Sarlat Basket	Subvention exceptionnelle Mise à disposition de personnel 2017	1 013.05 €
Karaté Do Samouraï Sarlat	Subvention exceptionnelle Mise à disposition de personnel 2017	2 273.11 €

Sarlat Handball Périgord Noir	Subvention exceptionnelle Mise à disposition de personnel 2017	2 511.51 €
Badminton Club du Sarladais	Subvention exceptionnelle Mise à disposition de personnel 2017	675.37 €
SOC Gym	Subvention exceptionnelle Mise à disposition de personnel 2017	368 .38 €
Ecole les Chênes Verts Foyer Laïque	Subvention exceptionnelle Noël	74.00 €
Ecole La Canéda Amicale Laïque	Subvention exceptionnelle Noël	120.00 €
Ecole de Temniac Amicale Laïque	Subvention exceptionnelle Noël	138.00 €
Ecole Ferdinand Buisson Coopérative	Subvention exceptionnelle Noël	123.00 €

Il s'engage à inscrire les crédits nécessaires au Budget 2018.

**2018-130 BUDGET GENERAL - DECISION MODIFICATIVE N°3**  
[Rapporteur : M. le Maire](#)

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve les virements de crédits ci-dessous :

<b>Budget Général</b>			
<b>Décision modificative n° 3</b>			
<b>Virements de crédits - Section d'investissement</b>			
<b>Imputations</b> CHAP/ART/FCT/OP	<b>Libellés</b>	<b>Diminution de crédits</b>	<b>Augmentation de crédits</b>
020-020-01	Dépenses imprévues d'investissement	24 000,00 €	
21312-212-107	Travaux bâtiments scolaires	25 000,00 €	
21312-251-108	Travaux restaurants scolaires		10 600,00 €
21318-020-102	Travaux centre technique municipal		19 000,00 €
21318-020-103	Travaux bâtiments communaux	50 000,00 €	
21318-251-108	Travaux restaurants scolaires	12 600,00 €	
21318-950-48	Travaux ascenseur panoramique		22 400,00 €
2158-024-36	Matériels festivités	5 900,00 €	
2184-251-108	Mobilier restaurants scolaires		3 400,00 €
2313-324-11	Travaux réhabilitation chapelle des pénitents blancs		50 000,00 €
2315-824-46	Travaux réhabilitation secteur sauvegardé		7 000,00 €
2161-322-35	Œuvres et objets d'art		5 000,00 €
2316-322-35	Restauration des collections et œuvres d'art		100,00 €
	<b>Total investissement</b>	<b>117 500,00 €</b>	<b>117 500,00 €</b>

## Virements de crédits - Section de fonctionnement

Imputations CHAP/ART/FCT	Libellés	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
022-022-01	Dépenses imprévues de fonctionnement	100 000,00 €	
011-60612-020	Électricité		20 000,00 €
011-60612-212	Électricité		10 000,00 €
011-60613-020	Chauffage urbain		7 000,00 €
011-60613-212	Chauffage urbain		5 000,00 €
011-60621-413	Combustibles		5 000,00 €
011-60621-421	Combustibles		4 000,00 €
011-60622-020	Carburants		4 000,00 €
011-60622-813	Carburants		6 000,00 €
011-60623-2511	Alimentation		20 000,00 €
011-60628-2511	Autres fournitures non stockées		15 000,00 €
011-606310-2511	Produits d'entretien		7 000,00 €
011-60636-2511	Vêtements de travail		5 000,00 €
011-6064-020	Fournitures administratives		4 000,00 €
011-615221-2511	Entretien et réparations bâtiments publics		10 000,00 €
011-615231-822	Entretien et réparations voiries		10 000,00 €
011-6156-422	Maintenance		8 000,00 €
011-6156-821	Maintenance		12 000,00 €
011-6188-821	Autres frais divers		10 000,00 €
011-6226-020	Honoraires		10 000,00 €
011-6233-312	Expositions		6 000,00 €
011-6247-815	Transports collectifs		10 000,00 €
011-6261-020	Frais d'affranchissement		5 000,00 €
011-637-821	Autres impôts et taxes		7 000,00 €
012-64111-020	Rémunérations du personnel titulaire	57 000,00 €	
014-739223-01	Fonds de péréquation des ressources communales et intercommunales	32 000,00 €	
65-657364-95	Subvention de fonctionnement Office de Tourisme de Sarlat		19 792,00 €
65-6574-01	Subventions de fonctionnement aux associations	12 920,00 €	
65-6574-94	Subvention de fonctionnement Association Avenir Sarlat		21 995,00 €
67-6745-01	Subventions de fonctionnement exceptionnelles aux associations	73 600,00 €	
67-6745-025	Subvention fonctionnement exceptionnelle Comité des fêtes de l'endrevie		1 668,00 €
67-6745-211	Subvention fonctionnement exception. Foyer Laique École Chênes Verts		74,00 €
67-6745-212	Subvention fonctionnement exceptionnelle Coop.Scol.École F.Buisson		123,00 €
67-6745-212	Subvention fonctionnement exceptionnelle Coop.Scol.École de Temniac		138,00 €
67-6745-212	Subvention fonctionnement exceptionnelle Amicale Laique de La Canéda		120,00 €
67-6745-40	Subventions de fonctionnement exceptionnelles		31 530,00 €
67-6745-40	Subvention de fonctionnement exceptionnelle Pass'Sport Ass. SOC GYM		40,00 €
67-6745-40	Subvention fonctionnement exceptionnelle Pass'Sport Périgord Escalade		20,00 €
67-6745-40	Subvention de fonctionnement exceptionnelle Pass'Sport Ass.Taekwondo		20,00 €
	<b>Total fonctionnement</b>	<b>275 520,00 €</b>	<b>275 520,00 €</b>

**2018-131 BUDGET GENERAL - EXECUTION DES DEPENSES  
D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DES BUDGETS 2019**

Rapporteur : M. le Maire

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au Budget 2018, soit :

OPÉRATIONS	CRÉDITS OUVERTS EN 2018	AUTORISATION art. L1612-1 du CGCT (1/4 des crédits ouverts en 2018)
Opération 1 – Hôtel de ville	133 900.00 €	33 475.00 €
Opération 2 – Ateliers Municipaux	<b>184 000.00 €</b>	<b>46 000.00 €</b>
Opération 3 – Bâtiments Communaux	<b>95 500.00 €</b>	<b>23 875.00 €</b>
Opération 6 - Cimetière	11 000.00 €	2 750.00 €
Opération 7 – Bâtiments scolaires	<b>1 346 000.00 €</b>	<b>336 500.00 €</b>
Opération 8 – Restaurants scolaires	<b>21 000.00 €</b>	<b>5 250.00 €</b>
Opération 10 – Cathédrale Saint Sacerdos	2 250.00 €	562.50 €
Opération 11 – Chapelle Pénitents Blancs	<b>281 400.00 €</b>	<b>70 350.00 €</b>
Opération 15 –Équipements sportifs	154 500.00 €	38 625.00 €
Opération 16 – Complexe Sportif	23 100.00 €	5 775.00 €
Opération 17 – Tennis Madrazès	23 650.00 €	5 912.50 €
Opération 18 – Mise en conformité piscine	14 000.00 €	3 500.00 €
Opération 19 – Centre Aéré	20 600.00 €	5 150.00 €
Opération 20 : Activités pour les jeunes	2 000.00 €	500.00 €
Opération 21 – Bâtiment Porret	17 550.00 €	4 387.50 €
Opération 22 – Stationnement – Mobilier urbain	59 100.00 €	14 775.00 €
Opération 23 – Propreté Urbaine	202 500.00 €	50 625.00 €
Opération 24 – Éclairage public	154 000.00 €	38 500.00 €
Opération 25 – Signalisation routière	6 200.00 €	1 550.00 €
Opération 26 – Voirie et routes	139 800.00 €	34 950.00 €
Opération 33- Espaces Verts	75 600.00 €	18 900.00 €
Opération 35 – Musée-Œuvres et Objets d'Art	<b>19 200.00 €</b>	<b>4 800.00 €</b>
Opération 36 - Festivités	<b>51 700.00 €</b>	<b>12 925.00 €</b>
Opération 37- Police Municipale	21 550.00 €	5 387.50 €
Opération 42 – Quartiers/Animations	6 350.00 €	1 587.50 €
Opération 43 – Chapelle des Pénitents Bleus	9 600.00 €	2 400.00 €
Opération 45 – Ancien Evêché	91 000.00 €	22 750.00 €
Opération 46 – Réhabilitation du secteur sauvegardé	<b>457 000.00 €</b>	<b>114 500.00 €</b>
Opération 47 – Petite Enfance	38 700.00 €	9 675.00 €
Opération 48 – Ascenseur Panoramique	<b>31 000.00 €</b>	<b>7 750.00 €</b>
<b>TOTAL</b>	<b>3 693 750.00 €</b>	<b>923 437.50 €</b>



**2018-132 BUDGET ANNEXE EAU - EXECUTION DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DES BUDGETS 2019**

[Rapporteur : M. DUVAL](#)

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au Budget 2018, soit :

OPÉRATIONS	CRÉDITS OUVERTS EN 2018	AUTORISATION art. L1612-1 du CGCT (1/4 des crédits ouverts en 2018)
Opération 11 – Travaux Réseau Eau Potable	2 400 000.00 €	600 000.00 €
Opération 12 – Travaux Réseau Eau Pluviale	90 000.00 €	22 500.00 €
Opération 13 – Travaux sur la Cuze	20 000.00 €	5 000.00 €
Opération 14 – Travaux Protection Périmètre de captage	17 500.00 €	4 375.00 €
TOTAL	2 527 500.00 €	631 875.00 €

**2018-133 BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT - EXECUTION DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DES BUDGETS 2019**

[Rapporteur : M. DUVAL](#)

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au Budget 2018, soit :

OPÉRATIONS	CRÉDITS OUVERTS EN 2018	AUTORISATION art. L1612-1 du CGCT (1/4 des crédits ouverts en 2018)
Travaux d'Assainissement	693 850.00 €	173 462.50 €
Station d'Épuration	10 000.00 €	2 500.00 €
TOTAL	703 850.00 €	175 962.50 €

**2018-134 BUDGET ANNEXE CENTRE CULTUREL ET DE CONGRES - EXECUTION DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DES BUDGETS 2019**

[Rapporteur : M. le Maire](#)

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au Budget 2018, soit :

CHAPITRES	CRÉDITS OUVERTS EN 2018	AUTORISATION art. L1612-1 du CGCT (1/4 des crédits ouverts en 2018)
20 – Immobilisations incorporelles	9 650.00 €	2 412.00 €
21 – Immobilisations corporelles	106 275.00 €	26 569.00 €
TOTAL	115 925.00 €	28 981.00 €

**2018-135 BUDGET ANNEXE SAINTE MARIE - EXECUTION DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DES BUDGETS 2019**  
[Rapporteur : M. le Maire](#)

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au Budget 2018, soit :

CHAPITRES	CRÉDITS OUVERTS EN 2018	AUTORISATION art. L1612-1 du CGCT (1/4 des crédits ouverts en 2018)
21 – Immobilisations corporelles	35 075.00 €	8 768.75 €
TOTAL	35 075.00 €	8 768.75 €

**2018-136 TARIFS DES SERVICES PUBLICS – LOCATION GALERIES MALRAUX ET LA BOETIE**  
[Rapporteur : M. LASFARGUE](#)

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de modifier, à partir du 1<sup>er</sup> décembre 2018, les tarifs de location des galeries Malraux et La Boétie, ainsi qu'il suit :

Du 1<sup>er</sup> Octobre au 1<sup>er</sup> Avril de chaque année, le tarif est fixé à 300 € h quinzaine.

**2018-137 ECLAIRAGE PUBLIC – REMPLACEMENT CANDELABRE N°2191 LOTISSEMENT LE SABLOU**  
[Rapporteur : Mme CABANEL](#)

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne mandat au Syndicat Départemental d'Energies de la Dordogne de faire réaliser pour le compte de la commune les travaux divers de renouvellement de l'éclairage public.

Il approuve le dossier qui lui est présenté, d'un montant de 1.701,82 € TTC.

Il s'engage à régler au Syndicat Départemental d'Energies de la Dordogne, à compter de la réception du décompte définitif des travaux et à l'émission du titre de recettes, les sommes dues, à modifier cette somme en fonction du montant définitif lorsque les travaux seront terminés et auront fait l'objet d'un décompte définitif récapitulatif des travaux et prestations réalisés par l'entreprise et le Syndicat Départemental d'Energies de la Dordogne et à créer les ressources nécessaires au paiement. Cette dépense obligatoire sera inscrite au budget de la Commune de SARLAT LA CANEDA, soit 638,18 € HT.

Il accepte de se conformer à l'ensemble des conditions particulières définies par le Syndicat Départemental d'Energies de la Dordogne et autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires qui seront établies.

**2018-138**    **ECLAIRAGE PUBLIC – REMPLACEMENT FOYER LUMINEUX  
RESIDENCE L'ETOILE**

Rapporteur : Mme CABANEL

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne mandat au Syndicat Départemental d'Energies de la Dordogne de faire réaliser pour le compte de la commune les travaux divers de renouvellement de l'éclairage public.

Il approuve le dossier qui lui est présenté, d'un montant de 1.310,35 € TTC.

Il s'engage à régler au Syndicat Départemental d'Energies de la Dordogne, à compter de la réception du décompte définitif des travaux et à l'émission du titre de recettes, les sommes dues, à modifier cette somme en fonction du montant définitif lorsque les travaux seront terminés et auront fait l'objet d'un décompte définitif récapitulatif des travaux et prestations réalisés par l'entreprise et le Syndicat Départemental d'Energies de la Dordogne et à créer les ressources nécessaires au paiement. Cette dépense obligatoire sera inscrite au budget de la Commune de SARLAT LA CANEDA, soit 491,38 € HT.

Il accepte de se conformer à l'ensemble des conditions particulières définies par le Syndicat Départemental d'Energies de la Dordogne et autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires qui seront établies.

**2018-139**    **ECLAIRAGE PUBLIC – REMPLACEMENT FOYER LUMINEUX RUE DU  
TROUBADOUR CAIRELS**

Rapporteur : Mme CABANEL

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne mandat au Syndicat Départemental d'Energies de la Dordogne de faire réaliser pour le compte de la commune les travaux divers de renouvellement de l'éclairage public.

Il approuve le dossier qui lui est présenté, d'un montant de 1.232,24 € TTC.

Il s'engage à régler au Syndicat Départemental d'Energies de la Dordogne, à compter de la réception du décompte définitif des travaux et à l'émission du titre de recettes, les sommes dues, à modifier cette somme en fonction du montant définitif lorsque les travaux seront terminés et auront fait l'objet d'un décompte définitif récapitulatif des travaux et prestations réalisés par l'entreprise et le Syndicat Départemental d'Energies de la Dordogne et à créer les ressources nécessaires au paiement. Cette dépense obligatoire sera inscrite au budget de la Commune de SARLAT LA CANEDA, soit 612,12 € HT.

Il accepte de se conformer à l'ensemble des conditions particulières définies par le Syndicat Départemental d'Energies de la Dordogne et autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires qui seront établies.

**2018-140**    **ECLAIRAGE PUBLIC – RENOUELEMENT PROJECTEURS DANS LA VIEILLE VILLE**

Rapporteur : Mme CABANEL

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne mandat au Syndicat Départemental d'Energies de la Dordogne de faire réaliser pour le compte de la commune les travaux divers de renouvellement de l'éclairage public.

Il approuve le dossier qui lui est présenté, d'un montant de 32.502,85 € TTC.

Il s'engage à régler au Syndicat Départemental d'Energies de la Dordogne, à compter de la réception du décompte définitif des travaux et à l'émission du titre de recettes, les sommes dues, à modifier cette somme en fonction du montant définitif lorsque les travaux seront terminés et auront fait l'objet d'un décompte définitif récapitulatif des travaux et prestations réalisés par l'entreprise et le Syndicat Départemental d'Energies de la Dordogne et à créer les ressources nécessaires au paiement. Cette dépense obligatoire sera inscrite au budget de la Commune de SARLAT LA CANEDA, soit 13.542,85 € HT.

Il accepte de se conformer à l'ensemble des conditions particulières définies par le Syndicat Départemental d'Energies de la Dordogne et autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires qui seront établies.

**2018-141**    **ECLAIRAGE PUBLIC – REMPLACEMENT PROJECTEURS PLACE DU PEYROU**

Rapporteur : Mme CABANEL

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne mandat au Syndicat Départemental d'Energies de la Dordogne de faire réaliser pour le compte de la commune les travaux divers de renouvellement de l'éclairage public.

Il approuve le dossier qui lui est présenté, d'un montant de 3.376,18 € TTC.

Il s'engage à régler au Syndicat Départemental d'Energies de la Dordogne, à compter de la réception du décompte définitif des travaux et à l'émission du titre de recettes, les sommes dues, à modifier cette somme en fonction du montant définitif lorsque les travaux seront terminés et auront fait l'objet d'un décompte définitif récapitulatif des travaux et prestations réalisés par l'entreprise et le Syndicat Départemental d'Energies de la Dordogne et à créer les ressources nécessaires au paiement. Cette dépense obligatoire sera inscrite au budget de la Commune de SARLAT LA CANEDA, soit 1.266,06 € HT.

Il accepte de se conformer à l'ensemble des conditions particulières définies par le Syndicat Départemental d'Energies de la Dordogne et autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires qui seront établies.

**2018-142**    **ECLAIRAGE PUBLIC – RENOUELEMENT EQUIPEMENT DE 9 CANDELABRES PHOTOVOLTAIQUES**

Rapporteur : Mme CABANEL

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne mandat au Syndicat Départemental d'Energies de la Dordogne de faire réaliser pour le compte de la commune les travaux divers de renouvellement de l'éclairage public.

Il approuve le dossier qui lui est présenté, d'un montant de 12.621,78 € TTC.

Il s'engage à régler au Syndicat Départemental d'Energies de la Dordogne, à compter de la réception du décompte définitif des travaux et à l'émission du titre de recettes, les sommes dues, à modifier cette somme en fonction du montant définitif lorsque les travaux seront terminés et auront fait l'objet d'un décompte définitif récapitulatif des travaux et prestations réalisés par l'entreprise et le Syndicat Départemental d'Energies de la Dordogne et à créer les ressources nécessaires au paiement. Cette dépense obligatoire sera inscrite au budget de la Commune de SARLAT LA CANEDA, soit 4.733,16 € HT.

Il accepte de se conformer à l'ensemble des conditions particulières définies par le Syndicat Départemental d'Energies de la Dordogne et autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires qui seront établies.

**2018-142 EXPLOITATION DU SERVICE DE TRANSPORTS SCOLAIRE ET URBAIN - AVENANT DE PROLONGATION**

Rapporteur : M. le Maire

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide le principe d'une prolongation, par avenant, de la Délégation de Service Public pour l'exploitation du service de transports scolaire et urbain, pour une durée d'un an, soit jusqu'au 31 décembre 2019.

Il autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

**Décision du Maire en vertu des délégations qui lui ont été confiées par le Conseil Municipal (article L 2122.22 du CGCT) depuis la dernière séance :**

- *Cuisine communale - Fixation de la participation financière par repas pour l'association pour Adultes et Jeunes Adultes Handicapés*

*Conformément à l'article L2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales, le compte-rendu du Conseil Municipal est affiché en mairie sur les panneaux officiels prévus à cet effet.*